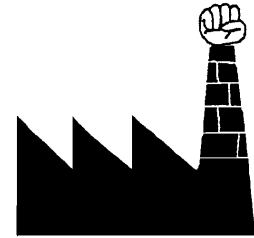


# A CONTRE COURANT

## syndical et politique

En mémoire de René SCHULBAUM (1914 - 1988)



### Défaitisme de classe

« *Tous les syndicats sont pour la Constitution européenne* ». Cette déclaration de Chérèque résume l'orientation générale que la CES s'efforce d'obtenir de toutes les organisations de salariés. Les instances dirigeantes de la CES ont apporté, le 13 juillet puis le 14 octobre, leur « *soutien ferme au Traité* ». Pour les confédérations françaises, c'est un peu plus nuancé : aucune n'est réellement contre la Constitution. Même si, parmi les 77 syndicats membres de la CES, il revient à FO le courage d'avoir voté –seul- contre la résolution d'approbation de la Constitution; mais ce n'est pas encore une position contre la Constitution, ni une mobilisation syndicale pour le Non au référendum. Mais, c'est tout de même un premier pas. Ce qui, en l'état, est loin d'être l'orientation de la CGT. Son représentant à la CES, Guy Juquel ne déclarait-il pas le 13 juillet : « *Il est indéniable que le traité constitutionnel représente une avancée réelle par rapport au Traité actuel (...) Nous avons besoin d'un débat sérieux (...) sur ce que peut apporter, comme point d'appui, le Traité pour faire avancer la dimension sociale de l'Europe.* » D'ailleurs, la presse bourgeoise ne s'y est pas trompée. Le Monde se félicitait de la position « *surprenante* » de la CGT qui refusait d'exprimer son opposition. Il y a 12 ans, elle avait mené une campagne résolue contre Maastricht.

En pleine offensive, le Capital ne concède plus de “grains à moudre”. Si bien que le réformisme syndical, pour survivre, se contente d'un réformisme de régression. Depuis un certain temps déjà les hommes d'appareil ont pris la décision de s'en contenter mais sans clairement l'avouer. Adeptes désormais du défaitisme de classe, ils deviennent organisateurs d'abandons de luttes et de capitulations préventives ! Plus obscène et plus visible, le réformisme de régression de la CFDT est finalement moins dangereux que celui, encore sournois, de la direction de la CGT. Car derrière un discours (de moins en moins) revendicatif, Thibault –en s'appuyant sur des cadres de l'organisation et le légitimisme de certains adhérents- multiplient les compromissions qui sont autant de redditions. Reddition parfois sans condition comme vient de le montrer le conflit de Perrier où l'on vit ce spectacle irréal du secrétaire général de la CGT se faire la courroie de transmission du secrétaire général... de l'UMP. Tout cela pour obtenir la fin de la lutte des salariés en grève.



Au moment où le patronat avive la lutte des classes, l'exigence pour le capitalisme est double : empêcher l'apparition de toute forme autonome de combat social et intégrer le plus fermement possible toutes les formes organisées de contestation. Au premier rang desquelles, l'instrument historique du combat de classe du mouvement ouvrier : les syndicats. Ce réformisme de régression n'est que la politique du syndicalisme dégradé en corporatisme.

Avec une extraordinaire puissance d'intuition, Jack London, décrivait il y a un siècle dans le Talon de Fer, le processus d'intégration corporatiste des syndicats à la « ploutocratie ». Et ces conséquences pour le mouvement ouvrier : disparition des organisations de classe, prolifération des castes, transformation de la lutte des classes en « révoltes d'esclaves »...

L'urgence et la nécessité du combat contre la CES –et contre la soumission de nos syndicats à ses orientations- sont un combat décisif contre ce projet politique funeste: l'intégration corporatiste des confédérations syndicales à l'oligarchie européenne et la constitutionnalisation d'une politique de collaboration de classe.

Ce texte d'analyse de la situation sociale et politique en Allemagne (où vit l'auteur) a été rédigé au début de l'année 2004. Il n'aborde donc ni les luttes de l'été et du début de l'automne contre la réforme de l'assurance chômage Hartz IV (Montagsdemo...), ni la manière dont elles se sont (provisoirement?) terminées après l'échec des manifestations des 2 et 3 octobre à Berlin.

Il permet néanmoins de saisir quelques unes des déterminations propres du capitalisme en Allemagne et de l'organisation du mouvement ouvrier qui donnent aux luttes sociales une configuration particulière. Mais que ce soit sur les retraites, la sécu, les salaires, le statut des fonctionnaires, la similitude avec les régressions imposées en France est frappante; même si les reculs sont déjà plus graves pour les allemands probablement victimes de leur "modèle" syndical consensuel... Un modèle et des reculs amplifiés que les français n'auraient pas besoin d'attendre longtemps si la constitution européenne était adoptée : le patronat pourra s'en servir pour accélérer l'alignement par le bas.

"L'évaporation médiatique" des manifestations du lundi ne signifie aucunement une quelconque atténuation de la lutte des classes en Allemagne. Au contraire. C'est simplement une forme de mobilisation et son écho politique et journalistique qui se sont dissipés. Le conflit de classe entre le salariat et le capital continue de s'aviver. La multiplication des attaques (blocage des salaires, augmentation du temps de travail, chantage à la délocalisation...) contre le salariat industriel semble rencontrer des premières résistances comme l'a montré la grève sauvage de quelques jours des ouvriers automobile de Bochum.

[Les intertitres et les dessins ont été ajoutés par la rédaction d'ACC.]

# La suite du modèle allemand

## I. Démantèlement du système de protection sociale

Comme partout dans les pays de la vieille Europe industrialisée, le gouvernement social-démocrate de G. Schröder s'acharne au démantèlement du système de protection sociale. Plusieurs mesures ont été annoncées, et une fois adoptées par le gouvernement certaines propositions doivent être soumises au Parlement avant d'être traduites en lois. A part la réforme fiscale déjà partiellement mise en route, dont le but avoué est d'un côté de supprimer ou réduire des avantages fiscaux particuliers et de l'autre d'abaisser les taux généraux d'imposition surtout pour les entreprises et les revenus élevés (afin de « fomentier les investissements ») et dont les modalités à moyenne échéance sont objet de tractations entre les partis tant de la coalition gouvernementale que de l'opposition, il y a la réforme de la Sécurité sociale, la réforme du système des retraites et, enfin, la modification du système d'indemnisation du chômage.

En ce qui concerne les retraites et la Sécurité sociale le gouvernement a nommé une commission composée d'« experts » proches de la social démocratie et de l'opposition chrétienne-démocrate. Cette commission propose de repousser l'âge du départ à la retraite de 65 à 67 ans, les niveaux de la retraite devraient progressivement (en 26 ans) baisser de 48% du salaire brut moyen actuellement à 42% ; les cotisations passeront de 20% du salaire brut à 22%, partagées à égalité entre patron et salarié. Les charges de la Sécurité sociale étaient elles aussi, jusqu'à présent, partagées à égalité entre l'employeur et les salariés. Depuis le début de cette année ces derniers doivent assumer progressivement une proportion croissante des coûts en matière de santé (par exemple consultations médicales, médicaments et séjours hospitaliers). Les particuliers (ou leurs

assurances privées) devront couvrir totalement les soins dentaires ainsi que certains médicaments.

En Allemagne, environ 4,5 millions de chômeurs sont recensés officiellement, ce qui représente plus de 10% de la population active. Ce chiffre moyen déjà très élevé, ne donne qu'une idée partielle de la situation réelle. Tout d'abord les chiffres sont systématiquement faussés : en effet de nombreux chômeurs réels ne sont plus comptabilisés comme tels (ainsi ceux qui participent à des stages de « formation » ou ceux qui ayant plus de 58 ans ont signé un accord selon lequel l'administration les laisse tranquilles si ceux-ci renoncent aux possibles mesures de réinsertion offertes par l'agence au chômage ou ceux qui, suite aux croissantes tracasseries administratives, finissent par être rayés des listes officielles ...et la liste s'allonge régulièrement). Ainsi le nombre de chômeurs actuels, suivant les critères existants il y a deux ans à peine, dépasserait de loin les 5 millions (dans la région Berlin-Brandenburg par exemple on passerait du simple au double: de 0,5 million de chômeurs officiellement à 1 million réellement !). Mais

surtout le chômage est très inégalement réparti entre l'Allemagne de l'Ouest et l'Allemagne de l'Est. À l'Est - la ville de Berlin compris - le taux atteint presque 20 %; dans certaines villes du Mecklenburg-Vorpommern, on voisine les 30% et dans des villages nombreuses personnes assistées survivent dans des conditions misérables<sup>(1)</sup>.

De nouvelles lois, suivant les recommandations d'une autre commission d'« experts » mise en place par le gouvernement pour la réforme du chômage, bouleversent les réglementations en place depuis des décennies. Jusqu'à présent la durée de l'indemnisation était fonction du temps travaillé, de l'âge du licencié et elle pouvait aller jusqu'à 3 ans. Dorénavant elle sera réduite à un an au maximum, sauf pour les chômeurs de plus de 55 ans, qui pourront en bénéficier pour une période de 18 mois au plus. Une fois celle-ci terminée, les chômeurs ne peuvent accéder qu'à l'assistance publique. D'ailleurs il est question de fondre ensemble l'aide au chômage et l'assistance publique. Seuls celles et ceux considérés comme "nécessiteux" peuvent bénéficier d'une aide au delà de la fin des droits.

Pour rentrer dans cette catégorie de "pauvre" il ne faut posséder ni propriété (même un petit studio) ni épargne (maximum de 200 Euro par année de vie). L'assistance publique est de l'ordre de 350 Euro par mois, somme à laquelle s'ajoute une éventuelle aide au logement et une "indemnité de transition" (environ 160 Euro par mois pendant la



première année, 80 Euro la deuxième année), censée aider le chômeur à s'habituer à sa nouvelle condition de pauvre. Tout cela implique un contrôle accru de l'administration sur la vie privée du chômeur. Un autre aspect fondamental de cette nouvelle loi concerne la mise au travail forcée du chômeur. L'administration peut proposer au chômeur n'importe quel travail, même s'il n'a rien à voir avec sa qualification. En cas de refus l'indemnité au chômage (ou bien l'assistance publique le cas échéant) est automatiquement supprimée. Même la distance géographique et les conditions de travail ne sont plus considérées comme justification de refus. Un informaticien de Bavière peut ainsi devenir terrassier à Hambourg et inversement... mais cela semble moins probable. À cette fin le gouvernement envisage de réorganiser toute l'administration du chômage d'après une nouvelle approche idéologique selon laquelle le chômeur est un "client" de l'administration. Ce qui implique par ailleurs l'introduction de critères de rentabilité dans le travail de l'employé du bureau de chômage, apprécié selon son efficacité à "répondre" à la demande des "clients".

## II. Dérèglementation sur le marché du travail

Ce démantèlement effréné de la protection sociale accompagne la dérèglementation des conditions de travail en cours. Dans toutes les négociations syndicats-patronat la tendance est à la généralisation d'accords entérinant la flexibilité du travail, et à la réduction des salaires réels. Directement ou indirectement, par l'abaissement des salaires d'embauche, la disparition des statuts d'ancienneté, la diminution des primes de vacances ou de fin d'année. De plus en plus de boîtes, sous chantage de mettre la clef sous la porte, proposent à leurs salariés d'accepter des réductions de salaires de 10% et la plupart du temps ils obtiennent leur accord avec l'appui souvent actif des comités d'entreprises. On constate également une tendance à l'allongement de la durée de travail hebdomadaire. Loin du discours sur les 35 heures, on parle de plus en plus de 37 heures voire plus. Dans les dernières conventions collectives de la métallurgie par exemple les entreprises ont obtenu le droit de passer (sous certaines conditions dont l'accord du comité d'entreprise) à 40 heures. Comme on le verra plus loin, chez certains fonctionnaires cela est déjà appliqué.

Il faut se rappeler qu'en Allemagne la tradition du consensus social veut que tout contrat de travail soit réglementé par des conventions collectives nationales entre les « partenaires sociaux » (c'est à dire l'organisation patronale et le syndicat unique par branche) appliquées ensuite en chaque région (Land). Aujourd'hui, la tendance est au fractionnement de ces

conventions, remplacées par des négociations régionales, locales voire entreprise par entreprise. Le patronat peut ainsi mieux imposer ses exigences. Il est vrai que parfois ces négociations aboutissent à des résultats plus satisfaisants pour les travailleurs (surtout dans les grandes entreprises) que celles négociées au niveau national. En revanche, la nouvelle façon de faire crée un foisonnement de cas particuliers, accroît l'inégalité des situations et les divisions statutaires, y compris dans le service public. Aujourd'hui, certains Etats (Länder) n'hésitent pas à se retirer de la convention collective nationale et engagent des négociations au niveau local directement avec les syndicats qui représentent les employés et fonctionnaires de chaque Land.

C'est le cas à Berlin où la ville (qui est aussi un Land) se trouve en état de faillite à la suite des gigantesques travaux d'urbanisation engagés après la réunification et de la spéculation immobilière qui s'en suivit. Ainsi son endettement atteint la bagatelle de 35 Milliards d'Euro (il n'y a pas que les pays du tiers-monde qui sont endettés !) dont 20 Milliards (!) correspondent à des garanties accordées à des entreprises immobilières pour obtenir des crédits bancaires ; celles-ci ayant fait faillite les banques se sont retournées contre la ville de Berlin. Avec l'argument de sa crise financière Berlin a renégocié les conditions de salaire et de travail de ses employés. **Les fonctionnaires ont perdu les primes de fin d'année et de vacances, leur temps de travail hebdomadaire étant allongé de 38 heures et demi à 40 heures. Pour les employés (qui n'ont pas le statut de fonctionnaires d'état) par contre, l'accord signé par le syndicat prévoit une diminution de l'ordre de 10% tant du temps de travail que du salaire. Pour ce qui est du salaire l'accord fut immédiatement appliqué, alors que la réduction officielle du temps de travail a donné lieu à un compliqué aménagement.** Une partie (une heure et demie) s'applique directement sur le temps réel de travail; le reste

(de l'ordre de 2 heures) est accumulé dans un compte à long terme qui pourra permettre de partir plus tôt à la retraite. Foutaise manifeste lorsqu'on propose par ailleurs de repousser l'âge légal du départ à la retraite... L'escroquerie se révèle quand on sait que le statut de **l'employé public** prévoit le "droit" au licenciement. L'employé ne pourra utiliser ce compte d'heures pour la diminution de l'âge de la retraite que s'il garde son travail, faute de quoi ces heures virtuelles disparaissent en fumée. Mais le fractionnement se poursuit : même cet accord régional n'a pas été accepté par toutes les institutions publiques. Les universités mènent actuellement chacune dans leur coin des négociations particulières et procèdent à des coupures draconiennes de budgets qui ont donné lieu à un important mouvement de contestation étudiante.

## III. Des réformes qui ne sont que des régressions

Cette avalanche de « réformes » à tous les niveaux trouve quotidiennement sa caisse de résonance dans les médias, qui relayent le discours des politiciens. La social démocratie, les Verts et même le PDS - héritier de l'ancien parti communiste est-allemand - justifient ces mesures au nom de l'efficacité, du réalisme et des conditions objectives : le vieillissement de la population, le coût élevé de la force de travail par rapport à la concurrence internationale et ceci malgré le fait que la productivité du travail ainsi que la richesse sociale n'ont cessé d'augmenter même depuis la chute du mur. Rien de très nouveau. Ce qui est nouveau c'est que toutes ces forces politiques partagent désormais un même et unique langage, une seule logique de discours. Il n'y a plus de différence, même formelle, quand à la « nécessité » des mesures entre la social-démocratie, les Verts, et même la droite libérale. Désormais, la seule distinction se fait au niveau des méthodes pour faire avaler la pilule aux « électeurs ».



Le discours dominant inverse la logique classique. Les "réformes" ont pour but la régression sociale et ceux qui s'opposent à cette régression sont taxés d'attitude conservatrice, traités de ringards et de réactionnaires. Que ce discours soit porté en Allemagne par toute la gauche, voilà ce qui lui donne une plus forte légitimité et une apparence d'inéluctabilité qui permet de le faire passer plus facilement, surtout auprès de la base syndicale. Les syndicats eux font la fine bouche alors que les mesures prises sont connues depuis longtemps<sup>(2)</sup>. C'est un discours de pensée unique fondé sur la rhétorique de l'adaptation à la "modernité" qui évacue les principes classiques de la social-démocratie appliqués pendant les années de l'après-guerre. Cette période de consensus social étant révolue dû à la crise actuelle du capitalisme, il est évident que les "réformes" ne peuvent signifier qu'une détérioration des conditions de travail et de vie, alors que le but proclamé est de sauver un "essentiel" aux contours de plus en plus imprécis... Même le PDS qui, après l'unification allemande, avait eu la prétention de se faire le porte parole d'une certaine contestation sociale à la gauche de la social-démocratie, s'est rangé dans le camp du réalisme et participe activement, comme force politique responsable, à la mise en œuvre de la politique de "réformes", aussi bien à Berlin que dans certains Etats de l'Allemagne de l'Est où il gouverne en coalition avec la social-démocratie.

#### IV. L'art de culpabiliser les "nantis"

Aussi bien les mesures de démantèlement du système de protection sociale que le bombardement médiatique sont perçus comme une menace sur l'avenir et créent une atmosphère d'insécurité et de peur parmi la population. Force est de constater une absence quasi totale de réaction sociale. Il est vrai que certaines mesures ne sont pas encore appliquées et que les autres ne font que commencer à avoir des effets<sup>(3)</sup>. Comment expliquer cette passivité, la résignation face aux "lois" de l'économie ?

Il faut tout d'abord considérer qu'il n'y a pas en Allemagne de tradition de luttes revendicatives même limitées au cadre syndical. Comme on l'a vu plus haut l'organisation syndicale par branche confère à celle-ci une position de monopole sur le marché du travail. En France, en Espagne ou en Italie la concurrence entre syndicats joue comme moteur de l'activité réformiste. A contrario en Alle-

magne son absence garantit un climat de paix sociale. Par ailleurs l'Allemagne — qui se considère comme le moteur du capitalisme européen — continue d'avoir un des niveaux de vie moyens les plus élevés d'Europe, et il est socialement accepté qu'il y a de la marge pour les coupes. L'idéologie qui fait part belle à la culpabilisation d'une surconsommation par rapport à la misère du tiers-monde, bien exprimée par le courant des Verts, renforce l'absence de réaction aux "réformes". Les "sacrifices" demandés sont présentés comme un renoncement à "des privilèges", comme une "contribution" pour un monde meilleur et qui s'y opposerait ne pourrait être qu'un égoïste indémodable. Par ailleurs la disparité de la situation sociale (en particulier concernant le chômage) entre l'est et l'ouest s'ajoute à la précarisation pour rendre très difficile la solidarité nécessaire en vue d'affronter en commun les réformes mises en place par le gouvernement.

Des causes plus profondes sont à considérer. L'Etat français existe depuis bien avant 1789. La plupart des réformes et acquis sociaux lui ont été arrachés à la suite d'insurrections et d'autres affrontements de classe. L'Etat allemand lui n'existe que depuis Bismarck. Arrivé sur la scène mondiale capitaliste alors que les grandes puissances coloniales s'étaient déjà réparti la planète, l'intervention de l'Etat tant sur le plan économique que sur celui de la cohésion sociale est, dès son origine, indispensable pour pouvoir s'affirmer dans le concert des nations. C'est lui qui après la victoire sur la France créera les conditions pour l'apparition d'une véritable bourgeoisie industrielle et prendra l'initiative d'octroyer des

mesures de protection sociale contribuant à intégrer une classe ouvrière en expansion. Le poids de l'Etat administrateur permet l'apparition d'une importante couche de fonctionnaires dont la caractéristique première est la loyauté envers la « nation » et crée plus qu'ailleurs en Europe et jusque dans les rangs du mouvement ouvrier l'illusion persistante comme quoi l'Etat est le facteur incontournable de toute transformation sociale. Aussi bien la puissante social-démocratie d'avant la première guerre mondiale que le national-socialisme d'après y ont une de leurs racines. Avec la division de l'Allemagne en 1945 d'autres facteurs entrèrent en jeu. À l'Ouest l'Etat fut présenté et perçu comme un rempart protecteur face au communisme. À l'Est, toute une génération de prolétaires fut modelée par cinquante ans de stalinisme pur et dur (il ne faut pas oublier que la dernière expérience de lutte de classe importante remonte à 1953). Or, c'est dans la partie orientale de la classe ouvrière qu'un fort chômage accentue les divisions, jeunes contre vieux, ceux qui travaillent contre ceux qui sont au chômage, autochtones contre immigrés. L'intégration de la Pologne en Europe pose, dès maintenant, une terrible pression sur les salaires et les conditions de travail, en premier lieu dans les régions de l'Allemagne de l'est où les postes de travail sont déjà rares, les conditions de travail plus dures et les salaires plus bas<sup>(4)</sup>. Tant à l'Est qu'à l'Ouest l'Etat est une institution à laquelle on s'identifie beaucoup plus qu'en France, en Italie ou en Espagne. L'idéologie de l'Etat a pénétré plus profondément le tissu social.

#### V. Le citoyen et "son" Etat

Nous avons vu que la spécificité du cas allemand tient pour beaucoup au poids de la caste des fonctionnaires et à leur traditionnelle loyauté vis-à-vis de l'Etat. À l'origine ils étaient cooptés par l'Etat et le restaient à vie. La continuité de l'Etat était ainsi garantie au delà des régimes politiques en échange d'une "indépendance" de ce corps par rapport au marché du travail et par rapport aux aléas politiques. Mais la fonction publique est également exercée par des employés dont le statut légal ne diffère pas fondamentalement de celui des salariés du secteur privé. Ainsi l'interdiction professionnelle qui a frappé après 68 bien des militants de l'extrême-gauche, et dont on a tant parlé dans les années 70, ne signifiait pas l'impossibilité d'accéder



à un poste de travail, mais plutôt l'interdiction de devenir fonctionnaire. On pouvait certes être instituteur, mais non instituteur fonctionnarisé, puisqu'on mettait l'Etat et sa constitution en question. La soumission actuelle des fonctionnaires aux "réformes" découle en grande partie de leur lien étroit avec l'Etat. Mais l'entretien de ceux-ci a aujourd'hui un coût que l'Etat cherche à réduire, en ramenant leur statut à celui des **employés de l'Etat**, en privatisant les services publics et en les incitant individuellement à passer à des statuts privés. Pour la première fois depuis Bismarck, le statut de fonctionnaire est attaqué frontalement et d'importantes transformations dans l'appareil d'Etat allemand sont à prévoir. Ce qui entraînera, inévitablement, une modification du rapport du "citoyen" à «son» Etat. Car à travers cette fragilisation du statut du fonctionnaire - perçu comme celui qui assure la bonne marche de l'Etat social - c'est à une démythification de l'Etat en tant que tel qu'on assiste. Comme si l'Etat trahissait sa fonction noble de défense des intérêts généraux. Bien entendu, cela ouvre une perspective à tous ceux qui veulent revaloriser l'idéologie d'interventionnisme étatique dont en particulier Attac, qui semble être en Allemagne la seule organisation capable d'être présente sur le terrain de la contestation sociale tout en souhaitant et demandant le retour à un Etat protectionniste, bon garant des services publics<sup>(5)</sup>.

Le rapport à l'Etat est ainsi déterminant pour comprendre la spécificité allemande. Il est remarquable qu'à contrario de ce qui se passe en France, en Allemagne les thèmes sécuritaires prennent peu de place dans le débat politique et que la crise de l'Etat-providence ne soit point masquée par un renforcement de l'Etat répressif. Sauf, bien entendu, pour ce qui est du contrôle des frontières et de la main d'œuvre immigrée sans-papiers. On peut penser que cela tient au fait que le consensus entre les classes est beaucoup moins fragile qu'en France, où les forces de contestation sociale se manifestent régulièrement. Les formes social-démocrates de contrôle social sont suffisamment bien assises en Allemagne pour ne pas rendre indispensable un renforcement notoire du contrôle policier.

## VI. Attaque unifiée

Dans ces circonstances, quel lien établir entre deux phénomènes récents: le caractère massif des mobilisations contre la deuxième guerre en Irak et la faiblesse de la résistance face aux projets de "réforme" ? Le mouvement contre la guerre fut essentiellement un mouvement très moral, très «citoyen», avec des relents anti-américains indéniables. Ce fut un mouvement bien vu, quasi officiel (en tout cas souvent sur la même longueur d'onde que la politique officielle du gouvernement) et sans lien explicite avec la dégradation des conditions matérielles

et sociales de vie de la population. Les très jeunes, surtout des lycéens, furent l'élément moteur des manifestations contre la guerre et constituèrent le seul milieu où une critique de la société fut vaguement balbutiée. Or cette jeunesse n'est point encore concernée par les problèmes soulevés par les récentes "réformes". Ceux qui sont indignés par la guerre et ceux qui sont préoccupés par leur propre avenir sont encore loin d'avoir trouvé un terrain commun d'entente et de lutte. S'affronter directement aux politiques sociales de l'Etat est nettement plus risqué que de manifester contre une guerre officiellement rejetée par le gouvernement!

Néanmoins le 1<sup>er</sup> Novembre 2003, à l'initiative d'une ribambelle d'organisations néo-réformistes, eut lieu à Berlin une manifestation de protestation contre les mesures gouvernementales qui finit par réunir non loin de 100.000 personnes. Cette manifestation a marqué un début de réaction, un ras-le-bol et une volonté de sortir de l'isolement individuel et de l'impuissance qui lui est associé. Dans la foulée s'est développé une grève dans les universités berlinoises qui a duré jusqu'au début du mois de Janvier. Cette grève a vu s'affronter une minorité non négligeable d'étudiants qui ont fait le lien direct entre leurs revendications et celles d'autres secteurs de la société et dont les actions se sont déroulées de façon quasi quotidienne dans la rue avec occupations d'institutions publiques, perturbations du trafic et de cérémonies officielles sous le mot-d'ordre de «tout pour tous et gratuitement!» et de l'autre une majorité d'étudiants traditionnels qui voulaient que l'Etat les traite comme ils pensent le mériter, c'est-à-dire comme la future élite du pays. Les deux tiers des étudiants travaillant désormais pour survivre on peut se demander si ce mouvement est lui-même un indicateur du climat social dans les bureaux et les entreprises et si il est effectivement l'annonciateur de la fin de la passivité sociale.

En France, au cours des mouvements de l'été, s'est exprimée - de façon confuse et enrobée par l'idéologie républicaine - l'idée du fonctionnaire, travailleur au service de la communauté, dans l'éducation et dans les services (santé, poste, transports, eau et l'électricité entre autres). On peut voir dans le démantèlement de leurs statuts une attaque contre les conditions de vie de la société. Un élément à intégrer dans la réflexion sur une société non-capitaliste où ces nécessités basiques doivent continuer à être assurées à la communauté. En Allemagne c'est l'idée prussienne de la loyauté du fonctionnaire vis à vis de l'Etat qui continue à primer. La situation est avant tout vue comme une défaite corporatiste des statuts, plus rarement comme une dégradation des conditions de vie générales qu'un tel démantèlement entraîne. Mais il n'est pas interdit, après

les derniers événements, d'avoir une lueur d'espoir.

De plus en plus, une même situation économique et sociale caractérise la France et l'Allemagne. Au delà des différences politiques on assiste, dans les deux sociétés, à une unification de l'attaque contre les prestations sociales et les conditions de travail et de vie. Mais le tissu social, son histoire et expérience sont différents et donc les réactions le sont également, pour le moins tant que les luttes n'acquiescent pas, sous les coups des attaques, une dynamique commune propre.

**Marc Geoffroy**

*1) Les différences entre l'Est et l'Ouest de l'Allemagne sont manifestes y compris dans le montant des allocations sociales et de fins de droit de chômage, dans le niveau de salaires et dans la durée du temps de travail. Dans la métallurgie par exemple celui-ci atteint à l'Est les 38 heures (contre 35 à l'Ouest) et les salaires sont inférieurs d'environ 10%.*

*(2) À l'Est, dans la métallurgie, des grèves éclatèrent en 2003 afin d'obtenir l'égalisation du temps de travail et des salaires avec l'Ouest. Ces grèves syndicales ont obtenu satisfaction. Toujours à l'Est, des grèves furent relancées ensuite par les syndicats dans la sidérurgie qui eurent assez rapidement des répercussions sur la production automobile à l'Ouest. L'organisation patronale refusa de négocier. Le syndicat, après avoir agité la menace d'un durcissement, déclare l'échec de la grève et l'arrêta sur le coup. Deux facteurs contradictoires jouèrent contre le mouvement. L'appareil syndical de l'Ouest a vu dans les buts de cette grève à l'Est une façon de répondre aux craintes sur la perte de postes de travail à l'Ouest. Par contre, la popularité de la grève fut très faible à l'Est où ces travailleurs sont considérés comme des "privilégiés". Le tout débouchant sur des luttes internes à la bureaucratie syndicale. Le débat porta essentiellement sur les liens du syndicat avec la social-démocratie dans cette période de "réformes". Doit-il être complètement soumis à la politique du gouvernement social-démocrate ou est-ce qu'il doit garder une certaine autonomie formelle? En attendant, IG Metall, le syndicat de l'électronique, de la métallurgie et de l'automobile, a perdu presque 1 million de cartes au cours de l'année 2003.*

*(3) C'est en particulier le cas avec la réduction de 10% des salaires des employés de l'État de Berlin, qui ne fut effective qu'à partir du mois d'août 2003.*

*(4) Le rapport entre les salaires polonais et allemands est, en moyenne, de un à dix alors que la modernisation de l'agriculture polonaise va libérer une main d'œuvre pléthorique et accroître l'émigration.*

*(5) Ce courant grignote actuellement la base du SPD et des syndicats. Des hauts notables du SPD, dont Lafontaine, rejoignent Attac.*

Le texte ci-dessous forme le chapitre 12 d'un fascicule de 40 pages rédigé par Raoul Marc JENNAI, édité par l'URFIG 7 Place du Château 66500 MOSSET ([www.urfig.org](http://www.urfig.org)) et intitulé "**Quand l'Union européenne tue l'Europe**". Procurez-vous cette brochure. En répondant à douze questions elle fournit une analyse claire des enjeux et des conséquences désastreuses qu'entraînerait l'adoption de ce "*traité établissant une constitution pour l'Europe*". On peut la commander, au prix de 5 Euros l'unité, en écrivant à URFIG, et en joignant un chèque à l'ordre de l'URFIG. L'URFIG étant une association sans but lucratif, cette forme de souscription aidera à la fabrication de la brochure.

L'auteur a publié chez Fayard "**Europe, la trahison des élites**".

## Quelles seraient les conséquences du rejet de la constitution européenne ?

L'article IV-8 de la Constitution établit que :

«1. Le présent traité sera ratifié par les Hautes Parties Contractantes, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives. Les instruments de ratification seront déposés auprès du gouvernement de la République italienne.

2. Le présent traité entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2006, à condition que tous les instruments de ratification aient été déposés ou, à défaut, le premier jour du deuxième mois suivant le dépôt de l'instrument de ratification de l'Etat signataire qui procédera le dernier à cette formalité.»

Il faut donc que les 25 Etats ratifient le texte proposé pour qu'il entre en vigueur. Le rejet par un seul entraînera en théorie le rejet du texte. Mais les 25 gouvernements ont adopté une déclaration annexée à la Constitution par laquelle ils indiquent que, «si à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la signature du traité établissant la Constitution, les quatre cinquièmes des Etats membres ont ratifié ledit traité et qu'un ou plusieurs Etats membres ont rencontré des difficultés pour procéder à la dite ratification, le Conseil européen se saisira de l'affaire» (CIG 86/04, ADD2, p.72).

Ce qui signifie que si, fin octobre 2006, la Constitution a été ratifiée par 20 pays, le sort de ce texte dépendra du type de pays qui l'a refusé. Or, la manière dont les gouvernements ont traité le peuple danois (rejet du traité de Maastricht) et le peuple irlandais (rejet du traité de Nice) lorsque ceux-ci ont rejeté par référendum un traité européen fournit une indication très claire sur le respect tout relatif témoigné à l'égard de la volonté populaire lorsqu'elle contrarie les projets inspirés par le monde des affaires. Le vote alors perd sa vertu de décision sans appel et les peuples récalcitrants sont invités à recommencer jusqu'à ce qu'ils votent comme il convient au patronat et à ses relais politiques.

Ce qui s'est avéré possible avec des petits pays serait sans nul doute impossible s'il s'agissait de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, tout simplement parce que ces pays cumulent les atouts de la superficie, de la population et du poids économique. Un refus polonais pèserait lourd, lui aussi, dans la mesure où ce pays symbolise la réunification de l'Europe.

Un gouvernement qui a adopté le projet de Constitution peut compter sur le soutien de sa majorité parlementaire. Dès lors, chaque fois que la ratification passera par la procédure parlementaire, il ne fait aucun doute que la Constitution sera ratifiée.

La possibilité d'un rejet ne peut dès lors venir que du peuple lui-même lorsqu'un référendum lui accorde la possibilité de choisir. Le Danemark, l'Irlande, le Luxembourg et le Portugal ont décidé d'en organiser un. Mais on vient de voir que si les peuples de ces pays et eux seuls rejettent la Constitution, le Conseil européen trouvera une solution en vertu de la déclaration annexée à la Constitution. Par contre, les référendums annoncés en Espagne, en France et en Grande-Bretagne auront un impact déterminant.

Un rejet britannique ne suffirait pas à remettre en cause le contenu de la Constitution. L'hostilité des habitants du Royaume Uni (qui n'est ni dans la zone Euro, ni dans l'espace Schengen) au principe de l'intégration européenne serait avancée comme la motivation principale du rejet. C'est le statut de la Grande Bretagne dans l'Union européenne qui ferait alors débat. Par contre un rejet espagnol ou français, surtout s'il n'est pas isolé et s'il ne peut s'expliquer simplement par des motivations nationalistes ou souverainistes ou eurosceptiques, ouvrira une crise sérieuse.

Ce ne serait pas la catastrophe annoncée déjà par les partisans de la Constitution qui vont user de ce chantage. Contrairement à ce qu'ils laissent entendre, l'alternative n'est pas entre la Constitution ou le chaos. Si la Constitution est rejetée, les textes en vigueur demeurent d'application et assurent ainsi la continuité. Et il est important de souligner que cela ne présente aucun dommage. En effet, en ce qui concerne l'emploi (111-97 à 102), la politique sociale (111-103 à 115), la cohésion économique, sociale et territoriale (111-116 à 120), l'agriculture et la pêche (111-121 à 128), l'environnement (111-129 à 131), la protection des consommateurs (111-132), les transports (111-133 à 143), les réseaux transeuropéens (111-144 et 145), la recherche, le développement technologique et l'espace (111-146 à 156), la santé publique (111-179), l'industrie (111-180), la culture (111-181), le tourisme (111-181 bis), l'éducation, la jeunesse, le sport et la formation professionnelle (111-182 et

183), aucune modification, donc aucune amélioration n'est apportée par rapport aux dispositions actuellement en vigueur. Repousser la Constitution proposée n'affectera en rien les politiques en cours de l'Union européenne en ces matières.

Certains disent: «Si ce n'est pas la Constitution, c'est le retour à cet horrible traité de Nice», c'est-à-dire au traité actuellement en vigueur. Ils oublient qu'ils sont eux-mêmes à l'origine de ce traité. Ils oublient qu'à l'issue du sommet de Nice, la présidence française (Chirac-Jospin) avait alors célébré les résultats obtenus. La ministre française de la Justice de l'époque, la social-démocrate Elisabeth Guigou, n'avait pas de mots assez durs pour ceux qui osaient critiquer les résultats de Nice, et traitait par le mépris ceux qui, à cette occasion, déploraient le manque de lisibilité des textes. On peut toujours se demander si le traité de Nice est à ce point mauvais, pourquoi les mêmes qui le caricaturent ainsi ont-ils demandé qu'il soit ratifié ?

Une fois cette Constitution rejetée, l'avenir est de nouveau ouvert. Tous les spécialistes du processus d'intégration européenne sont d'accord: ce processus n'avance qu'à coup de crises. Aujourd'hui, une crise est indispensable pour rééquilibrer l'ensemble. Rejeter la Constitution proposée provoquera cette crise. Ce qui obligera les élus et les gouvernements à reprendre le travail. Le choc provoqué par un tel rejet forcera au respect de procédures conformes aux exigences démocratiques pour l'élaboration d'une authentique Constitution consacrant avec une égale intensité les conditions de la liberté et de la solidarité.

Dans "**Copernic Flash**", une revue gratuite disponible en format PDF sur internet, la Fondation Copernic (BP 32 75921 PARIS cedex 19 ; Tél : 06 75 25 77 76. [fondation.copernic@ras.eu.org](mailto:fondation.copernic@ras.eu.org) [www.fondation-copernic.org](http://www.fondation-copernic.org)) fournit également un argumentaire détaillé de nature à résister au "*pilonnage médiatique en faveur du "oui" au traité constitutionnel*".

Ce collectif a déjà produit deux ouvrages sur le même thème : "**Europe : une autre alternative**", Syllepse 2003, 7 euros et "**Manifeste pour une autre Europe**", Félin 2004, 10,50 euros.

# L'assassinat de Carlo Giuliani constitutionnalisé

Communiqué de presse du *Formindep*  
(1<sup>er</sup> octobre 2004)

## Arrêt de commercialisation du rofecoxib : halte à la désinformation.

Il y a, parmi l'ensemble des dispositions anti-sociales de la future Constitution européenne, l'une qui est toute particulièrement effrayante, c'est celle qui concerne le droit à la vie incorporé dans la Charte des Droits Fondamentaux.

La Charte commence par une interdiction, celle de la peine de mort. Article II.2 « *Toute personne a droit à la vie. Nul ne peut être condamné à la peine de mort et exécuté.* » Mais la portée juridique de la Charte tient moins dans ses dispositions propres que dans un texte annexe intitulé : « *Les explications* » qui vise à déterminer la manière dont elle doit être interprétée par les tribunaux européens et les Etats membres.

Or, quelle interprétation juridique donnent à cette interdiction de la peine de mort les « Explications » de la Charte ? « *La mort, est-il écrit, n'est pas considérée comme infligée en violation de cet article dans le cas où elle résulterait d'un recours à la force rendu absolument nécessaire (...) pour réprimer conformément à la loi, une émeute ou une insurrection.* ». L'assassinat en cas d'émeute ou d'insurrection par les forces de police ou les forces armées est donc légal ! L'assassinat de manifestants est donc communautairement constitutionnel !

« Communautairement constitutionnel » l'assassinat de militants algériens par la police de Papon le 17 octobre 1961 ! « Communautairement constitutionnel » l'assassinat de Gilles Tautain devant les usines Peugeot en juin 68 ! « Communautairement constitutionnel » l'assassinat par les voltigeurs motorisés de Pasqua rue Monsieur Le Prince en décembre 86 ! « Communautairement constitutionnel » l'assassinat de Carlo Giuliani par la police de Berlusconi à Gênes en 2001 ! « Communautairement constitutionnel » les massacres et répressions à venir de toutes les manifestations ouvrières par les éléments fascistes de toutes les polices européennes !

Mais d'où vient ce texte ? d'où vient une telle formule ? d'où vient la brutalité d'une telle expression ? Ce n'est rien d'autre que la reprise telle quelle de l'article d'un texte dont on découvre à quel point il est « progressiste, social et démocratique » : la Convention européenne des droits de l'homme. C'est, à la lettre, le deuxième alinéa de son article 2.

On mesure alors ce qui, fondamentalement, différencie entre elles les déclarations des droits de l'homme selon qu'elles sont l'expression d'un mouvement révolutionnaire ou qu'elles ne sont que l'habillage juridique de l'idéologie réactionnaire de la bourgeoisie. Il y a celles qui font de l'insurrection un crime, celles qui en font un droit, et celles qui en font un devoir.

L'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme justifie la répression policière et armée des émeutes et insurrections.

L'article 2 de la très « bourgeoise » Déclaration de 1789 – encore en vigueur aujourd'hui et qui fait partie du droit constitutionnel français positif – élève au rang de droit de l'homme et du citoyen « *la résistance à l'oppression* ».

Et n'oublions jamais cette autre formule de cette autre déclaration des droits de l'homme, la plus révolutionnaire et la plus démocratique portée par la Révolution française, celle de 1793 qui consacre dans son ultime article, le 35<sup>ème</sup> : « *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs* »

J.M. Delaye

Le collectif *Formindep*, pour une formation médicale indépendante au service des seuls professionnels de santé et des patients, prend acte de l'arrêt de commercialisation du rofecoxib (alias Vioxx®) décidé par le fabricant devant l'augmentation des risques judiciaires et la mise en danger de la santé de l'entreprise.

Le *Formindep* s'élève contre la campagne de désinformation visant à expliquer « qu'on ne pouvait pas savoir avant » et cherchant à promouvoir en remplacement un médicament de même action pharmacologique dont les effets indésirables à long terme ne sont pas mieux connus.

Ceux parmi les professionnels de santé qui s'informent à partir des (trop) rares publications indépendantes en France s'abstenaient déjà de prescrire cette molécule dont il apparaissait clairement dès sa mise sur le marché que le rapport bénéfice-risque n'était pas supérieur à celui de molécules existantes et pour laquelle les risques cardiaques étaient déjà suspectés(1).

Le *Formindep* appelle les professionnels de santé, prescripteurs et dispensateurs, à se former de façon responsable et dans l'intérêt de leurs patients, en choisissant des médias de formation fiables et indépendants de tiers ayant des intérêts autres que ceux des patients (en particulier les firmes pharmaceutiques).

Le *Formindep* appelle les patients à s'enquérir auprès de leur médecin de ses moyens d'information et de formation médicale continue. Il appelle les patients à exiger que, dans leur propre intérêt, celui-ci s'informe à partir de sources indépendantes (en particulier des firmes pharmaceutiques), fiables et transparentes.

Alors qu'en France la plus grande partie de la formation médicale est laissée aux mains des firmes pharmaceutiques avec la bénédiction des autorités de tutelle, le *Formindep* appelle les responsables de la formation professionnelle à faciliter l'accès des médecins à des formations fiables et de qualité, en incluant les notions d'indépendance et de transparence de l'information parmi les critères d'accréditation de la formation médicale continue.

Ainsi à l'avenir le retrait du marché de telles molécules sera effectivement ce qu'il devrait être normalement pour les professionnels de santé comme pour les patients : un non-événement.

(1) *Prescrire* Rédaction « *rofecoxib, un antalgique AINS décevant* » *Rev Prescrire* 2000 ; 20 (208) : 483-488

**Le Formindep**

Contact :

Docteur Philippe FOUCRAS - [p.foucras@wanadoo.fr](mailto:p.foucras@wanadoo.fr)

188 rue Daubenton 59100 ROUBAIX

tél : 03 20 27 18 60 ou 06 25 17 23 34

Retrouvez les nouvelles du *Formindep* sur : <http://perso.wanadoo.fr/wilmart.franck/formindep.htm>

# Un rapport mandarin

## A propos du rapport Rouso

Au cours du mois de septembre, Henry Rouso, directeur de l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP – CNRS), a rendu au Ministre de l'Éducation nationale le rapport de la « Commission sur le racisme et le négationnisme à l'Université Jean-Moulin Lyon III » qu'il a présidée au cours des deux années précédentes<sup>1</sup>. Cette commission a été créée sur l'initiative de Jack Lang, lui-même alors Ministre de l'Éducation nationale, à l'automne 2001, après une nouvelle série d'épisodes ayant trait à la longue suite d'affaires négationnistes qui ont régulièrement jeté l'opprobre sur deux des trois universités lyonnaises (Lyon II et Lyon III) au cours des vingt cinq dernières années. La lettre de mission du ministre définissait ainsi le but de la commission: « *Il s'agira pour vous, en reconstituant l'histoire du problème et en proposant une interprétation fondée sur des sources fiables, d'éviter pour l'avenir le double écueil d'une occultation – volontaire ou involontaire – du passé et d'une polarisation injustifiée sur ces questions.* » (page 6). Le ministre invitait donc clairement à fournir une interprétation des faits qui soit suffisamment équilibrée pour éviter, à la fois, de donner l'impression de chercher à étouffer le scandale et de donner matière à crier au scandale.

### Rappel des faits

En novembre 1978, alors maître de conférences en littérature à Lyon II, Robert Faurisson se fait connaître en défendant publiquement (dans une lettre adressée par *Le Matin de Paris*) l'affirmation que « *les prétendus massacres en 'chambre à gaz' et le prétendu 'génocide' ne sont qu'un seul et même mensonge* ». Cela allait constituer le point de départ d'une série de campagnes négationnistes qui seront le fait d'un ensemble de groupes se réclamant de l'ultra-gauche, parmi lesquels s'illustreront notamment ceux publiant les revues *La Vieille Taupe*, *La Guerre Sociale*, *La Jeune Taupe*, *Le Lutteur de Classe*, *La Banquise*, etc. Immédiatement suspendu par son université et interdit de cours, Faurisson pourra cependant reprendre son enseignement au bout de quelques semaines, avant d'être détaché à l'automne suivant, à sa demande, au Centre national de téléenseignement, ancêtre de l'actuel Centre d'enseignement à distance (CNED), où il n'exercera en fait aucune activité autre que celle de continuer à diffuser ses thèses négationnistes et où il finira paisiblement sa carrière.

En juin 1985, Henri Roques, ingénieur agronome à la retraite, soutient à l'université de Nantes une thèse sur « *Les 'confessions' de Kurt Gerstein* ». Le jury comprend deux professeurs de Lyon III, Jean-Paul Allard et Pierre Zind, assisté d'un enseignant nantais, Jean-Claude Rivière, tous trois connus pour leur engagement à l'extrême droite ou au sein de la « nou-

velle droite » (le GRECE). Kurt Gerstein a été un officier SS chargé en 1942 de mettre en place l'utilisation, nouvelle à l'époque, du fameux Zyklon B dans les chambres à gaz des camps d'extermination en cours d'ouverture sur le territoire de la Pologne occupée. Le spectacle des opérations de gazage auxquelles il a assisté à Belzec et Treblinka l'ont profondément bouleversé. Arrêté et interné à la fin de la guerre, il s'est suicidé en prison en juillet 1945, non sans avoir témoigné de son expérience en une série de récits. Ce sont ces textes mêmes qui font l'objet de la thèse d'Henri Roques, essentiellement destinée à contester l'existence des chambres à gaz, en jouant sur les insuffisances et les contradictions du témoignage de Kurt Gerstein. La thèse obtient néanmoins la mention « très bien ». Ce n'est que presque un an plus tard que l'affaire est connue, faisant immédiatement scandale, conduisant le ministre de l'Éducation nationale de l'époque (Alain Devaquet) à annuler la thèse, non pour des raisons de fond mais en jouant de vices de forme. Par la suite, Jean-Paul Allard n'aura jamais à rendre compte sur un plan disciplinaire de sa participation à une telle opération.

En décembre 1989 paraît dans la revue *Economies et sociétés* un article signé de Bernard Notin, maître de conférences en économie à Lyon III, sous le titre « *Le rôle des médiats [sic] dans la vassalisation nationale : omnipotence ou impuissance ?* ». Mettant en cause les médias en général en tant qu'ils seraient inféodés à une idéologie de gauche « mondialiste » et « droit-de-l'homme », l'article comprend plusieurs passages clairement racistes, antisémites et révisionnistes. Ce qui ne l'a pas empêché de paraître dans une revue pourtant censée être plutôt de gauche... L'affaire fait immédiatement scandale, elle aussi. En dépit de multiples pressions émanant tant des milieux associatifs que des pouvoirs publics locaux et du ministère, la présidence de Lyon III se refuse pendant plusieurs mois à réunir la section disciplinaire, alors seule compétente en première instance<sup>2</sup>. Elle finit par céder sous l'injonction du ministre de l'Éducation nationale de l'époque (Lionel Jospin), conduisant à la condamnation de Bernard Notin en juillet 1990 à une interdiction d'enseigner pendant un an, avec privation de la moitié de son traitement. L'allègement de la sanction en appel contraint en principe l'université Lyon III à réintégrer l'enseignant. La mobilisation des associations antiracistes et antifascistes lyonnaises rendant impossible la reprise de ses cours, Bernard Notin restera pendant plus de dix ans sans enseigner, tout en continuant à toucher son traitement...

Au printemps 1993, Philippe Videlier, historien au CNRS, en poste au Centre Pierre-Léon d'histoire économique et so-

cial, apprend que ce dernier laboratoire s'apprête à recruter sur un poste d'ingénieur d'études une personne ayant appartenu, aux débuts des années 1980, à l'un des principaux groupes propagateurs des thèses négationnistes, celui publiant *La Guerre Sociale*. Il informe son directeur, le professeur Yves Lequin, du passé de cette personne et le met en garde à l'égard du scandale que constituerait le recrutement, dans un centre de recherche historique, de quelqu'un qui a participé à une entreprise collective de falsification de l'histoire, qui plus est injurieuse à l'égard de la mémoire historique. Le directeur passe outre, ce qui provoque la démission de Philippe Videlier. Dans les années suivantes, il aura le plus grand mal à obtenir de la direction du CNRS son rattachement à un nouveau laboratoire.

Au printemps 1999, un jeune libraire et éditeur lyonnais, Jean Plantin, est poursuivi et condamné pour avoir produit et diffusé une revue d'inspiration nettement négationniste. La presse découvre et révèle alors que cette même personne a soutenu, avec succès, en 1990, à Lyon III, sous la direction du professeur Régis Ladous, une maîtrise d'histoire sur Paul Rassinier (1906-1967), le premier révisionniste français, inspirateur de Faurisson, maîtrise très complaisante à l'égard des thèses de Rassinier lui-même; et qu'il a, l'année suivante, soutenu, là encore avec succès, à Lyon II sous la direction du professeur Yves Lequin, un mémoire de DEA (diplôme d'études approfondies) d'histoire sur les épidémies de typhus exanthématique dans les camps de concentration nazis. Il faut savoir que c'est là un des thèmes favoris de la propagande néo-nazie et négationniste: la forte mortalité dans les camps nazis, difficilement niable, s'expliquerait essentiellement par des épidémies de typhus, rendant nécessaires le recours aux fours crématoires pour y brûler les cadavres. Sommés de s'expliquer sur ce nouveau scandale, les deux enseignants incriminés soutiennent l'un et l'autre que les écrits de cet étudiant ne leur ont pas paru suspects de négationnisme, tout en concédant que leur vigilance critique a peut-être été prise en défaut. Les présidences des deux universités entament des procédures visant à l'annulation des diplômes de Jean Plantin qui, au terme d'un parcours judiciaire complexe, échoueront: en juillet 2003, le tribunal administratif de Lyon restituera ses diplômes à un Jean Plantin pourtant plusieurs fois condamnés entre-temps pour ses publications négationnistes. Décision confirmée depuis par le Conseil d'Etat.

### Irresponsables mais pas coupables

La présentation des différentes affaires de négationnisme ayant secoué ces deux universités lyonnaises était néces-



saire pour juger de la portée et la signification du rapport remis par Henry Rousso. En fait, celui-ci s'en est très fidèlement tenu à la mission que lui avait confiée son ministre de tutelle : fournir une interprétation d'ensemble qui, tout en faisant apparemment toute la lumière sur ces affaires, évite de jeter de l'huile sur le feu, autrement dit d'alimenter la polémique sur les responsabilités des différents enseignants en cause et de l'institution qui les abrite. En un mot, défendre et si possible restaurer l'honneur terni de l'institution universitaire et de ses agents, les enseignants-chercheurs.

La mission était évidemment impossible, ne serait-ce que par le caractère contradictoire de ces deux objectifs : faire la lumière sur de graves fautes ou manquements tout en en disculpant les auteurs. Et cela aboutit à une suite de procédés aussi peu convaincants pour ne pas dire grotesques les uns que les autres, tant ils portent la marque de cette contradiction.

Premier procédé utilisé : *minimiser l'importance d'affaires majeures*. Parmi les conclusions auxquels parvient ce rapport figure cette affirmation qui laisse pantois : «*Il importe de garder en mémoire que les affaires analysées dans ce rapport sont marginales (...)*» (page 240). Sans doute le sont-elles au sens où elles n'ont mis en cause que deux universités parmi la petite centaine que compte la France. Au demeurant, n'y en aurait-il eu qu'une que cela aurait été une de trop : chacune des affaires précédentes ne prend-elle pas en défaut l'institution universitaire au regard de ce qui constitue le principe même de sa mission : l'élaboration et la transmission de la vérité, historique ou autre ?

En fait, le rapport fournit lui-même l'argument qui détruit sa propre appréciation antérieure. Marginales, ces affaires l'étaient d'autant moins qu'elles ont révélé de graves dysfonctionnements de l'institution universitaire en tant que telle : «*Plusieurs affaires ont mis en évidence la légèreté ou l'hypocrisie de certaines pratiques : signatures en blanc de procès-verbaux, jurys fictifs ou partiels, appréciations de complaisance, ambiguïté des évaluations utilisant un double langage, etc.*» (page 241). Dans ces conditions, sauf à supposer une malignité particulière de la part des enseignants qui s'en sont rendu responsables – ce que le rapport se refuse d'admettre, on le verra plus loin – cela signifie que de pareilles pratiques sont sans doute monnaie courante à l'intérieur de l'institution ; ce que le rapport lui-même souligne quelques lignes plus loin : «*Or on sait que ces pratiques sont plus répandues qu'il n'y paraît, et qu'elles se justifient la plupart du temps par des objectifs 'louables' : accélérer ou réduire les procédures 'bureaucratiques', ne pas décourager ou vexer les étudiants, ne pas désobliger un collègue, ne pas se désavouer soi-même si le docteurant suivi a fait un travail moins brillant que prévu.*» (ibid.) Peut-on dès lors réellement considérer qu'il s'agit d'affaires marginales ?

Deuxième procédé : *masquer la forêt derrière les arbres*. Quand un même phénomène se reproduit régulièrement

dans les mêmes circonstances, est-il illégitime de supposer une relation de cause à effet entre les dites circonstances et le phénomène en question ? Evidemment non, même si la prudence reste de mise tant que la relation causale n'a pas été établie. En l'occurrence, la répétition d'affaires négationnistes dans ces deux universités lyonnaises a légitimement pu conduire les associations qui se sont mobilisées pour les dénoncer et éviter qu'elles ne soient enterrées à parler de Lyon comme de la «*capitale du négationnisme*». En dépit de sa part d'excès, inhérente à sa nature de slogan politique, cette formule n'en posait pas moins une vraie et légitime question : pourquoi Lyon ? Réponse du rapport : par hasard ! «*La dimension 'lyonnaise' si souvent mise en avant s'explique peut-être par le hasard des situations et des parcours, une donnée contingente qu'il ne faut pas évacuer.*» (page 237)

Evidemment, pour soutenir une pareille thèse, dont l'invraisemblance ne doit pas échapper à ses auteurs, il faut non seulement traiter des différentes affaires indépendamment les unes des autres, comme si elles n'avaient rien à voir les unes avec les autres ; mais encore expliquer que les rapports qui pourraient être établis entre elles ne peuvent être que le fait d'un parti pris malaisant. Ainsi, dès l'abord de l'affaire Plantin, compromettant le professeur Yves Lequin antérieurement mis en cause pour ne s'être pas opposé au recrutement d'une personne suspectée d'anciennes sympathies négationnistes, le rapport affirme : «*il n'y a pourtant aucun rapport objectif entre les deux faits qui ne sont liés que par l'exploitation délibérée faite par les adversaires de l'historien*» (page 184). C'est pourtant objectivement la même personne qui s'est trouvée impliquée dans les deux affaires...

En fait, l'ensemble des affaires précédentes ont mis en cause deux catégories de personnes, enseignants ou étudiants des universités Lyon II et Lyon III. Les unes défendaient ouvertement des positions négationnistes ou leur engagement à l'extrême droite était généralement bien établi ; c'était le cas de Faurisson, celui de Roques et des membres de son jury, celui de Notin et celui de Plantin. Les autres étaient au contraire des personnes qu'on aurait du mal à soupçonner de défendre des thèses négationnistes et connues pour leurs sympathies de gauche ; c'est le cas de Yves Lequin et de Régis Ladous. Le rapport ne réserve d'ailleurs pas le même traitement aux uns et aux autres : il condamne les premiers sans appel, tandis qu'il tente de sauver les seconds de l'opprobre qui les menace du fait qu'ils se sont trouvés mis en cause dans ce genre d'affaires. D'où son recours à un troisième procédé : *excuser les individus en tant que personnes privées en les accusant en tant que fonctionnaires*.

Le rapport affirme hautement que les deux enseignants sont insoupçonnables de sympathies négationnistes, en faisant valoir leurs prises de position publique et leur engagement politique. Régis Ladous est «*un enseignant ayant des positions*

*antinégationnistes et connu pour être un opposant à l'équipe dirigeante de Lyon III*» (page 235) ; quant à Yves Lequin, «*c'est un enseignant de gauche insoupçonné de complaisance envers l'extrême droite*» (ibid.) L'argument est court cependant. D'une part, parce que le propre du négationnisme, notamment en France, est de n'être pas le monopole de l'extrême droite mais d'avoir été, au contraire, largement médiatisé par des personnes ou des groupuscules d'extrême gauche ou se réclamant même de l'ultra-gauche : tout le monde (sauf visiblement les auteurs du rapport Rousso) a encore en mémoire l'épisode Garaudy, soutenu par l'abbé Pierre ; ou celui de la préface complaisante de Gilles Perrault à un ouvrage destiné à blanchir d'ex-négationnistes<sup>3</sup>. D'autre part, et surtout, parce que c'est méconnaître le mode de fonctionnement des réseaux négationnistes : au-delà du noyau dur des idéologues et militants négationnistes se déploient «*une mouvance aux frontières plus indistinctes, composée d'individus isolés ou de groupes organisés, aux convictions moins affichées sinon moins déterminées, dont le combat négationniste n'est qu'occasionnel ou accessoire, mais qui n'en contribuent pas moins à relayer l'action du noyau dur*» ; ainsi qu'un troisième cercle composé de «*tous ceux qui, sans être ouvertement révisionnistes, sont pourtant prêts à couvrir ceux de leurs amis ou camarades qui, à un moment ou à un autre, ont défendu de pareilles thèses. S'ils ne diffusent pas directement ces dernières, ils contribuent cependant à les banaliser et, ainsi, à les rendre acceptables par leur complaisance.*»<sup>4</sup> Parmi les associations qui se sont mobilisées pour dénoncer le scandale des diplômés attribués à Jean Plantin, sur la base de mémoire aux forts relents négationnistes, aucune n'a jamais accusé les professeurs Ladous ou Lequin de faire partie du premier ni même du second cercle. L'accusation qui s'est portée sur eux fut celle de leur appartenance au troisième cercle des personnes qui, pour des motifs qui peuvent être très divers, *pêchent par complaisance* sinon envers les thèses négationnistes du moins envers les personnes qui les colportent. Une complaisance qui s'explique notamment par une absence de vigilance et une sous-estimation du danger et du potentiel criminel des entreprises négationnistes.

Plutôt que de laisser prise à une telle accusation, le rapport Rousso préfère lui en substituer une autre : celle d'un défaut de conscience professionnelle, celle de se rendre coupables de ces détestables pratiques universitaires précédemment signalées. Quitte à dresser de ces enseignants un portrait peu flatteur.

Ainsi, si Régis Ladous autorise en 1990 Jean Plantin à soutenir un mémoire dont il reconnaîtra ultérieurement qu'il était négationniste<sup>5</sup>, c'est parce qu'il pratiquait alors, dit le rapport Rousso, «*une pédagogie par l'absurde*» (page 190) consistant à chercher à discréditer Rassinier en créditant un mémoire médiocre sur lui d'une mention «*très bien*» ! Autrement dit, selon le rapport Rousso, dans

l'affaire Plantin, « (...) on a délivré des mentions qui signifient en réalité le contraire de ce qu'elles expriment à la lettre » (page 241). Tout le monde l'aura compris !

Et pour expliquer et excuser le fait que Yves Lequin ait accepté de diriger un DEA dont le sujet comprenait pourtant des relents aussi manifestement négationnistes, le rapport affirme : « il n'est pas impossible que l'éventuelle nature particulière du mémoire (lui) ait échappé : c'est souvent le cas chez les professeurs les plus en vue, qui acceptent parfois un nombre déraisonnable de maîtrises, de DEA ou de thèses – un des facteurs de leur légitimité – et ne peuvent ensuite les suivre correctement, s'exposant à des erreurs parfois graves d'appréciation. » (page 198) Les formules sont prudentes et euphémiques; mais elles n'en écornent pas moins la réputation de celui qu'elles sont censées défendre.

D'un côté, un universitaire qui note littéralement en dépit du bon sens; de l'autre, un universitaire que l'on peut suspecter de n'avoir pas pris ou eu le temps de lire attentivement le travail qu'il est censé noter. En somme, deux comportements irresponsables; mais du moins ne sont-ils pas jugés coupables!

## Malheur à ceux par qui le scandale arrive

Autant le rapport Rouso se montre compréhensif à l'égard d'une partie des enseignants des deux universités lyonnaises impliquées dans cet ensemble d'affaires, autant il est polémique à l'égard de tous ceux qui ont contribué à les dénoncer en les portant sur la place publique.

A commencer par les différents mouvements associatifs (Hippocampe, UEJF, SOS Racisme, Ras l'Front, Cercle Marc-Bloch, etc.), dont l'action a été déterminante pour obliger les autorités de tutelle (les présidences des deux universités et le ministère) à réagir; alors même que, on l'a vu, que l'inaction de ces dernières a été souvent très longue et qu'elles ont souvent mis beaucoup de mauvaise grâce à sanctionner les actes en question. A ces mouvements, il est essentiellement reproché précisément d'avoir « transformé définitivement un problème universitaire en problème public », en usant de procédés aussi douteux que « la 'scandalisation', l'instrumentalisation du droit ou de la justice, l'appel et le transfert de la revendication de petits groupes, sans réelle représentativité numérique, vers des instances autorisées » (pages 243-244). En somme, ce qui leur est reproché, c'est d'avoir étalé le linge sale hors de la famille universitaire, faute que celle-ci ait entrepris spontanément de le laver.

Le rapport s'en prend aussi, avec une hargne tout particulière, à notre ami Philippe Videlier (pages 172-179). Son action au service de la cause antinégationniste est décrite comme essentiellement motivée par « des haines et des rivalités personnelles » (page 175); et elle se trouve moquée parce qu'elle aurait emprunté ses modes d'organisation et ses références au modèle bolchevique et à l'antifascisme des années 1930. Il est vrai que multiplier des trésors de rhétorique pour tenter de disculper qui a pris de coupables libertés à l'égard d'une éthique exigeante de la vérité historique ne peut que conduire à persifler celui qui a lourdement payé de sa personne son engagement au service de cette même éthique.

**Alain Bihr**

<sup>1</sup> Ce rapport a été mis en ligne par le ministère de l'Éducation nationale. C'est à cette édition électronique que renvoient les passages qui sont cités ici.

<sup>2</sup> La loi Gayssot, réprimant l'expression publique d'opinions négationnistes, ne sera votée qu'au mois de juin 1990 suivant. Rappelons que les universitaires disposent du privilège exorbitant de relever d'une juridiction interne, autrement dit d'être jugé par leurs seuls pairs, en matière de faute professionnelle.

<sup>3</sup> Cf. ma contribution « Les mésaventures du sectarisme révolutionnaires » in Collectif, *Négationnistes : Les chiffonniers de l'Histoire, Goliath/Syllepse*, 1997.

<sup>4</sup> Cf. « Du passé, ne faisons pas table rase » in *Négationnistes...*, op. cit., pages 20-21.

<sup>5</sup> Dans un entretien cité par le rapport page 190.

Dans le cadre de nos échanges avec la revue "Alternative Libertaire", nous publions ici l'édito paru dans le n° 135 (novembre 2004) de ce mensuel. ( www.alternativelibertaire.org). Abonnement un an : 25 euros. Chèque à l'ordre d'"Alternative libertaire" BP 177 75967 PARIS cedex 20 "Alternative Libertaire" est aussi disponible dans les maisons de la presse des villes grandes et moyennes, ainsi que dans les gares parisiennes.

# Culture de la peur

On ne le répétera jamais assez. Le 11 septembre a constitué une véritable aubaine pour la plupart des dirigeants de la planète. Il a en effet permis dans les démocraties dites libérales de faire accepter sans trop de contestation des mesures entraînant des reculs majeurs et durables des libertés au nom de l'antiterrorisme. À part Poutine, qui mieux que Bush gouverne par la peur, ressort essentiel du pouvoir étatsunien ? Guantanamo, développement de la délation, destruction des droits et des libertés avec le Patriot Act... La peur (sous le nom de sécurité) est la première motivation des électeurs/trices de Bush et le premier point du programme des républicains pour solliciter un nouveau mandat à la Maison blanche.

Elle se conjugue du reste bien avec la guerre pour modeler une société et lui faire accepter un ordre autoritaire auquel, dans un autre contexte, elle ne serait pas prête à adhérer aussi massivement.

Depuis le 11 septembre 2001, les gouvernants français ont décidé de s'engager sur cette même pente avec les lois sécuritaires (loi Jospin sur la sécurité quotidienne, lois Sarkozy et Perben) mais aussi en stigmatisant certaines parties de la population avec la loi sur le voile et le "débat" sur l'intégration européenne de la Turquie.

Dans les années 80 et 90, le Front national focalisait le débat politique en instrumentalisant la peur de l'immigré, aujourd'hui les partis de droite et nombre de dirigeant(e)s du Parti socialiste utilisent des procédés semblables pour consolider leur pouvoir. La peur est un ressort essentiel de l'aliénation et les politiques l'utilisent d'autant plus qu'ils ont en face d'eux des dominé(e)s et des organisations faibles.

C'est du reste une des leçons de la défaite de mai-juin 2003 sur les retraites. Il est aujourd'hui très difficile d'organiser des luttes collectives de masse tant il règne dans les entreprises une attitude de soumission chez une majorité de travailleuses et travailleurs. Beaucoup se résignent et, sans adhérer pour autant au discours de leur patron, qu'il soit l'État ou une personne privée, ils/elles se disent qu'en courbant le dos, ils/elles s'en sortiront, alors que cette attitude encourage les dominant(e)s à les exploiter et les opprimer encore plus violemment.

Longtemps, les violences faites aux femmes, dénoncées avec constance par les féministes depuis des décennies, ont été niées, sous-estimées. Comme si cette question n'était pas une question politique mais relevant de la sphère privée. Si elle fait aujourd'hui de plus en plus débat, ce n'est pas par effet de mode mais parce que le mouvement des femmes s'est donné les moyens d'en faire un axe central de son combat. En s'attaquant à toutes les violences, il veut montrer que celles-ci font système.

En mobilisant massivement contre elles le 21 novembre (Assises 6 heures contre la violence) et le 27 novembre (manifestation nationale contre les violences faites aux femmes à Paris) ou à l'occasion de la marche mondiale des femmes (mars-octobre 2005), il entend prendre à témoin la société tout entière, encourager les femmes victimes de violence à ne plus avoir peur et à se battre. Il s'agit de provoquer une prise de conscience, mais aussi d'imposer ses revendications dans ce domaine.

Ces mobilisations n'arrivent pas comme un cheveu sur la soupe, elles sont l'aboutissement d'années de travail politique au sein de collectifs locaux, d'organisations. Elles acquièrent aujourd'hui de la visibilité grâce à l'existence du Collectif national pour les droits des femmes (CNDF) qui permet de fédérer toutes les composantes les plus actives de cette lutte.

Penser globalement et agir localement de façon coordonnée pour peser politiquement, c'est ce qu'il faut entreprendre dans tous les domaines pour briser le processus d'individualisation, d'isolement et de division des opprimé(e)s qui les paralyse et empêche toute action collective.

**Alternative libertaire, le 23 octobre 2004**

Les "banlieues" sont un thème fréquemment évoqué pour verser une larme hypocrite ou faire peur aux bourgeois, mais aucun parti, ni de gauche ni de droite, ne peut ni ne veut répondre aux problèmes qui s'y posent. Les quartiers les plus pauvres sont aussi les plus mal équipés, les plus mal desservis par les transports et autres services publics. Ils sont ceux où la société capitaliste rejette ceux qu'elle exploite le plus, par les «petits boulots», l'intérim et autres emplois précaires, ou ceux qu'elle condamne au chômage et à la misère matérielle et morale.

Chômage, précarité, pauvreté, racisme, violence, sont les produits d'une société injuste qu'il faut combattre. Faute de quoi l'injustice et la misère seront le terreau des fanatismes. Tous cultivent les poisons du particularisme, du nationalisme, du racisme pour attiser la haine. Fascistes et intégristes se font la courte-échelle.

Les catégories les plus pauvres de la population, quelle que soit leur origine, les jeunes en particulier, doivent reprendre le combat collectif des opprimés contre les oppresseurs. C'est par les armes de l'action politique et syndicale que les générations passées avaient obtenu les améliorations dont nous continuons malgré les attaques incessantes, à bénéficier. C'est en reprenant ces traditions de combat pour enrayer la spirale de la pauvreté que le groupe "Cinquième Zone" s'est constitué. Avec une régularité admirable il distribue un tract recto-verso dans la banlieue parisienne, plus particulièrement en direction des jeunes. Ces tracts, rédigés avec beaucoup de pédagogie, peuvent naturellement être repris, partout où des groupes motivés se sentent en capacité d'en assurer la diffusion. Pour obtenir la version électronique (ou papier; pour celle-ci 2 carnets de timbres suffisent) de ces tracts adressez-vous à : "Cinquième Zone" 11 rue S. Allende 92220 BAGNEUX. Site : [www.cinquieme-zone.org](http://www.cinquieme-zone.org) E-mail : [cz.courrier@cinquieme-zone.org](mailto:cz.courrier@cinquieme-zone.org)

Nous reprenons ci-dessous la page 2 du n°177 du 12 septembre 2004 diffusé par "Cinquième Zone" (le dessin a été ajouté par la rédaction d'ACC).

# La concurrence, ça ruine !

La propagande se doit de trouver un thème porteur et cette année ce sont les bienfaits de la concurrence.

On nous explique que pour combattre la vie chère et améliorer la qualité des produits et accessoirement celle de notre existence, il faut briser les monopoles d'Etat inefficaces afin de les privatiser en créant la bienfaitante multiplicité des offres.

Pourtant, la réalité démontre à l'encontre que les grandes sociétés publiques et nationalisées sont plus innovantes, plus performantes et produisent des marchandises et des services moins chers et de meilleure qualité que ceux du privé. Mais le monde politique et industriel s'en fout. Leurs économistes, en général salariés d'une université publique, se font des grattes substantielles en disant aux capitalistes ce qu'ils ont envie d'entendre. Ils leur répètent donc du matin au soir leur credo :

«Concurrence et Privatisation sont les deux mamelles des super-profits».

Pourtant la réalité ne fait que nous affirmer le contraire, depuis plus de 50 ans, et dans tous les domaines : les transports, l'énergie, la santé ou les télécoms.

C'est le statut national de la SNCF qui lui a permis d'investir dans des projets socialement rentables mais impossibles à financer dans le cadre du profit immédiat.

Le TGV permet d'économiser des millions d'heures et des milliards d'euros à la production sociale. Par contre, en Angleterre, le désastre de la privatisation des trains s'est terminé avec plusieurs catastrophes qui ont imposé que les rails soient à nouveau nationalisés.

L'EDF nous fournit le service le plus fiable du monde et aussi l'électricité la moins chère. Mais voilà qu'on privatise et, automatiquement, le premier effet est une hausse des prix qui est rendue réellement nécessaire par les dépenses publicitaires obligatoires (pour conserver son marché) et l'accroissement tout aussi obligatoire des bénéfices en prévision des coups durs ! Partout où on a privatisé l'électricité, les prix se sont envolés de 10% par an et le service s'est dégradé (pannes et pénurie de courant, comme cela s'est produit en Californie).

La santé : tous les jours, on nous parle du gouffre de la Sécu. Mais saviez-vous que les Américains payent le double de nous par habitant alors que 40 millions d'américains sont sans couverture sociale ? L'explication est très simple. Au lieu d'une seule caisse qui gère l'ensemble de la population et dispose

de moyens de pressions sur le prix des médicaments et des hôpitaux, des dizaines de sociétés privées se concurrencent en multipliant les frais de gestion et les coûts publicitaires. Moralité : si la Sécu ne dépense que 4% des cotisations en frais de gestion, les sociétés d'assurance privées, prétendues «rationnelles et performantes», gaspillent 20% des sommes perçues. Et comme ce n'est pas l'intérêt général, mais le profit qui les guide, elles n'exercent aucune pression sur les coûts. Les médicaments et journées d'hôpital coûtent deux fois plus cher qu'en France.

Enfin, même pour le téléphone, dont le prix était déjà hallucinant du temps du monopole de France Télécom, rien n'a été amélioré : les dépenses mensuelles de chacun ont explosé depuis l'ouverture du marché. Seuls les capitalistes en profitent, en revendant au détail ce qu'ils ont acheté en gros à France Télécom.

Par exemple, ceux qui croient faire une bonne affaire avec Free à 30 euros par mois devraient consulter son bilan qui affiche un bénéfice officiel net de 15%, soit près du double avant impôt. France Télécom pourrait offrir la même chose à 10 euros si nous étions capables d'imposer le service public et d'exercer un contrôle direct sur son fonctionnement. Vive la concurrence !

Impossible d'en dire plus sur une page, mais cela suffit pour démontrer qu'on ferait mieux de se battre pour le service public sous notre contrôle actif que de dépenser notre énergie à gratter des centimes illusoire dans un système concurrentiel qui gaspille les ressources pour défendre son profit.



## Bure : du rififi au CLIS

Dans le n°157 du mois d'août, sous le titre "**Déchets nucléaires : le stockage souterrain se précise**" ACC faisait état des conclusions de la CNE (Commission Nationale d'Evaluation) en charge d'expertise quant à la possibilité pour Bure de recevoir ou non les DAVL (Déchets à vie longue). Elles étaient claires : "...il n'existera pas d'obstacle qui empêcherait le législateur de prendre une décision de principe quant au stockage des DAVL dans ce secteur". Cet avis favorable qui va servir de support, entre autres rapports, aux réflexions des parlementaires qui devront décider en 2006 de l'enfouissement ou non des déchets radioactifs les plus dangereux pour l'homme et l'environnement, a provoqué colère et fureur parmi les opposants. La réunion du CLIS (Comité local d'information et de suivi) le 13 octobre à Bar-le-Duc a été une parfaite illustration de cette levée de boucliers. Ce comité, présidé par le préfet du département concerné, en l'occurrence la Meuse, comprend des élus, des représentants d'associations opposées à l'enfouissement, des scientifiques. La réunion du 13 avait pour objet essentiel l'audition du rapport des représentants de la CNE qui, nous le rappelons ci-dessus s'est prononcée pour la poursuite des travaux.

Cet après-midi-là vit naître une révolte comme il n'y en eut jamais dans les réunions précédentes : colère, indignation, impression d'être piégés, toutes très vives, telles furent les réponses non seulement des opposants de la première heure, mais aussi de membres ou présents bien plus discrets jusqu'alors, malgré leur scepticisme. Le sentiment de mépris à leur égard, et plus largement de la population qui, d'après la loi Bataille de 91, devait être consultée et ne l'a jamais été, amènera le maire d'un village meusien à s'écrier : "*Vous confirmez ce que dénoncent les opposants : il ne s'agit pas que d'un laboratoire, les études sur d'autres sites ne sont pas faites. La population n'a pas été consultée. Tout cela était pourtant dans le contrat de départ. C'est une parodie de démocratie !*". Le président de la CNE crut bon de déclarer que "*nous avons demandé plusieurs fois qu'on consulte la population. Nous nous sommes fait renvoyer dans les cordes*". Aurait-on peur du verdict ? Cette réponse laisse entendre que la décision d'enfouissement est déjà entérinée dans les hautes sphères des promoteurs et du lobby.

Et le conseiller général communiste haut-marnais de crier sa colère : "*Arrêtez de nous prendre pour des demeurés !... L'heure est à la révolte, la population haut-marnaise et meusienne va mettre les pieds dans le plat !*". Sur ce plan, on ne peut que regretter qu'elle ne l'ait pas fait avec plus de détermination jusqu'alors.

Pendant deux heures les échanges furent des plus chauds pour aboutir à la conclusion du vice-président du CLIS, opposant de la première heure : "*La loi sur Bure n'est pas respectée. On doit être contre ce rapport, symboliquement je le déchire*". Geste accompli, suivi par d'autres, et les confettis de pleuvoir sur l'assemblée. Moment choisi par le porte-parole du CEDRA 52 pour déployer une banderole portant l'inscription : "*CNE, Commission Nationale d'Enfouissement*". Après quoi, les opposants quittèrent la réunion.

De l'avis des observateurs, le véritable bras de fer ne fait que commencer. Mais le milieu parlementaire sera plus difficile à contrer si les populations concernées meusienne et haut-marnaise, mais aussi au-delà car les dangers potentiels futurs dépassent largement ces départements, n'apportent pas un soutien actif aux opposants.

Source : journal de la Haute-Marne du 14-10-04.

## Quand toute une région se mobilise...

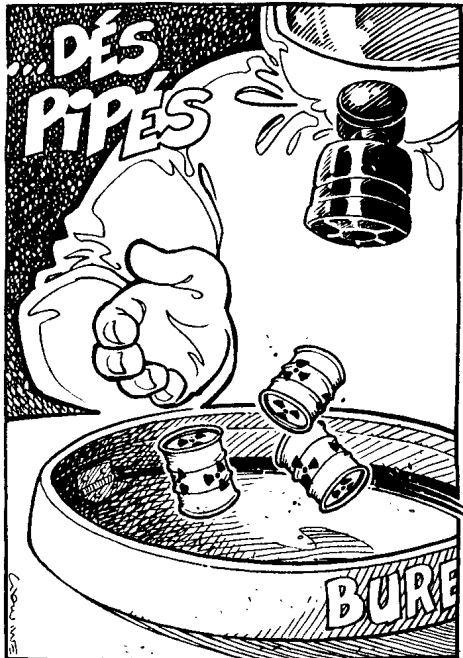
Cela se passe à l'automne 2003 en Basilicate, tout au sud de l'Italie, région baignée par la mer Ionienne. Les villageois de Scanzano sont en ébullition : le gouvernement a annoncé le projet d'enfouissement de déchets nucléaires dans une ancienne mine de sel. Ils s'y opposent avec la plus grande fermeté. Un comité de lutte est créé : "Scansiano le scorie da Scanzano" (Chassons les déchets de Scanzano). La mobilisation est générale : blocage des routes, puis des autoroutes, grèves, écoles et magasins fermés, occupation du site nuit et jour d'où le comité coordonne les actions et organise la lutte; On détourne l'eau et l'électricité pour alimenter les 17 tentes du camp. Un site internet est créé, on attend le matériel pour installer une radio. Les agriculteurs soutiennent et ravitaillent. Les routiers bloqués depuis des jours rejoignent le mouvement et bloquent eux aussi les autoroutes. Les avocats de la ville voisine lancent une grève d'un mois et sont prêts à délaissier les audiences au tribunal.

Tout le monde se prépare à une longue résistance. Entre temps les Scanzaniens veulent démissionner leur maire, néo-fasciste d'Alleanza Nazionale (Alliance Nationale) qui tient un double langage : dans le bourg il déclare qu'il interdira la circulation des matières radioactives dans la commune. Mais quelque temps avant, il avait rencontré le commissaire aux déchets et fait savoir à Berlusconi que la mine de sel était l'endroit idéal. Du coup il n'ose plus se montrer et le Comité le déclare persona non grata sur le site.

L'Etat tente de justifier son choix par des études datant de 1977 et jamais terminées. Puis un décret tombe, officialisant le choix de Scanzano. La rébellion durcit alors les occupations. Inquiets et quelque peu désarmé, le gouvernement annule le décret et renvoie l'affaire devant le parlement. En fait c'est toute une région, toutes couches sociales confondues qui est en révolte contre le pouvoir anti-populaire de Berlusconi particulièrement nocif dans une zone de l'Italie où sévit la pauvreté.

Un an après, Scanzano est toujours rayé des projets du gouvernement; la lutte a payé.

Infos extraites de CQFD n°16, octobre 2004. (Voir encadré).



### CQFD

En plus de l'article cité ci-dessus, on notera aussi dans le n° 16 d'octobre un article sur la loi Perben II. L'intérêt du texte tient au parallèle qu'établit l'auteur entre cette loi ultra répressive et l'inquisition médiévale organisée par le pape Grégoire IX. Les motivations il y a 800 ans étaient d'ordre religieuses, aujourd'hui elles sont d'ordre libéral et marchand, le sécuritaire en étant l'expression. Mais les préceptes liberticides de la loi Perben II semblent copiés sur ceux de l'Inquisition du 12<sup>ème</sup> siècle. D'où le titre : "L'Inquisition médiévale a inventé Perben II."

CQFD, journal alternatif, réalisé par des chômeurs indépendants, a besoin d'abonnés. Pour 11 numéros, il en coûte 11 euros; groupés par 5, c'est 50 euros. Chèque à l'ordre de "CQFD-Le Rire", à adresser à : CQFD BP 2402 13215 MARSEILLE Cédex 02

Le procès que lui intente le président de la Croix Rouge, proche de l'UMP, membre du Conseil Economique et Social qui réclame 65 000 euros (dont 30 000 à son seul bénéfice), n'est pas pour arranger la situation de CQFD. C'est la vie du journal qui est en question. Les chèques de soutien sont donc les bienvenus.

# L'arbitraire des internements

Dans son n° 151 de janvier dernier ACC a publié un compte-rendu du livre de Philippe Bernardet et Catherine Derivery : **“Enfermez-les tous ! internements : le scandale de l’abus et de l’arbitraire en psychiatrie”** édité chez R. Laffon (21,20 euros).

Ph. Bernardet, chargé de recherche au CNRS, vient de nous adresser copie d'une lettre ouverte qu'il a envoyée à la députée UMP de Hte Saône, Maryvone Briot, auteure d'un rapport de la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée Nationale sur l'opportunité de la création d'une commission d'enquête parlementaire sur la progression du nombre d'internements psychiatriques, suite à une demande déposée en mars 2004 par le député communiste Georges Hage. Laquelle demande de création n'a pas abouti.

Ph. Bernardet nous autorise à diffuser la documentation qu'il nous adresse. Toutefois, vu le volume du contenu - la lettre ouverte compte 17 pages - il ne nous est évidemment pas possible de publier le texte dans son intégralité. En espérant que l'auteur ne nous tiendra pas rigueur d'avoir tronqué son argumentation et de l'avoir sans doute un peu édulcorée. En préalable, précisons que les citations entre guillemets écrites en italique sont de la députée, les autres de Ph. Bernardet ou rapportées par lui.

La première observation, c'est la “consternation” de Ph. Bernardet devant les termes du rapport en question, ainsi que du compte-rendu des débats qui eurent lieu au sein de la Commission et qui ont suivi l'exposé du rapport. Il apparaît selon le chercheur, que Mme la députée a fait “allégeance totale”, tout comme ses collègues, non seulement du gouvernement, mais “encore et surtout à l'administration centrale dans la mesure où elles [les remarques] épousent le discours au point qu'il est permis de se demander qui en est le véritable auteur.” Allégeance particulièrement grave puisque “les vues de l'administration sont en l'occurrence indépendantes du gouvernement en place”, ce qui tend à montrer, de la part des élus politiques, une totale démission du mandat reçu.

Ph. Bernardet fait observer par la suite que les termes d'“hospitalisation sous contrainte” et “internement psychiatriques” employés par le député Hage, ce que regrette la députée plutôt favorable à la formule plus douce “d'hospitalisation sans consentement”, sont parfaitement conformes à l'esprit de la Convention européenne de sauvegarde “des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui fait état de “détention” pour des personnes réputées “aliénées”. Changer les mots ne changeant pas la réalité. Les termes employés par le doyen sont parfaitement appropriés.

Autre point litigieux et récusé : alors que d'après le rapport “l'hospitalisation sans consentement... est toujours une mesure sanitaire, ordonnée par un méde-

cin”, Ph. Bernardet s'insurge, c'est l'administration qui ordonne la mesure : le préfet, le maire et à Paris le commissaire de police en cas d'hospitalisation d'office. Le médecin ne fait que prescrire ou proposer. Et de rappeler le cas de la récente affaire Vermotte qui fit pas al de bruit dans la presse (cf par exemple Libé du 6-7-04). Dans cette affaire, malgré l'avis des médecins hospitaliers et des experts désignés par les juges et l'autorité préfectorale qui concluaient, depuis octobre 2003, à la nécessité de lever la mesure de placement, le préfet s'y était fermement opposé et le juge des Libertés et de la détention “bottait en touche” pour reprendre la formule de l'auteur de la lettre ouverte.

Répondant à la députée qui considère que la formulation de G. Hage, parfois imprécise pour elle, “pourrait conduire à porter ses travaux au-delà des seules hospitalisations sans consentement pour examiner par exemple les conditions d'hospitalisation libre ou encore la psychiatrie ambulatoire”, il rétorque que de nombreuses hospitalisations ne le sont, en fait que de nom : ce sont encore trop souvent des internements déguisés. Et de citer deux cas où des centres hospitaliers ont été judiciairement condamnés en 2002 (affaire Delanneau et affaire Barillon) pour des hospitalisations de ce genre. Même le groupe National d'Evaluation auquel se réfère Mme Briot a constaté d'importantes dérives en ce domaine.

Décidément très remonté, Ph. Bernardet qualifie de “perle” la remarque de la rapporteuse selon laquelle le principe de séparation des pouvoirs législatif et judiciaire interdirait à l'Assemblée Nationale “d'enquêter sur les faits ayant donné lieu à des poursuites judiciaires”, ce qui conduirait à ne pas pouvoir enquêter sur l'accroissement du nombre des internements. Plaisanterie, clame-t-il, puisque le garde des Sceaux en personne, dans une lettre du 7 mai au Président de l'Assemblée nationale, concluait qu'il appartenait à ce dernier “d'apprécier si les procédures [judiciaires] en cours sont de nature à faire obstacle à la création d'une commission d'enquête”. N'est-ce pas, de la part du gouvernement, interférer dans les travaux parlementaires, constate Ph. Bernardet, pour qui l'Assemblée Nationale a le pouvoir “de se saisir des affaires jugées et ayant débouchées sur la reconnaissance d'un internement abusif par les juridictions et tenter de comprendre le mécanisme d'un tel arbitraire.” Ce serait faire œuvre de salubrité publique ajoute-t-il, au train où va “la psychiatrie grandissante des conflits de la vie quotidienne et de la résistance à l'oppression, au déclassement et à la misère d'une partie de la population.” On touche là un aspect sensible des dispositifs légaux récents – le dernier en date étant la loi Perben. Il - dont un des objectifs non avoué est de réprimer sous couvert de lutte contre la délinquance, les troubles de l'ordre public, le terrorisme, tout mouvement so-

cial, tout empêchement de libéraliser librement. Cet accroissement du nombre d'internements psychiatriques serait-il un dommage collatéral de ces dispositifs ? Les pratiques staliniennes de triste réputation de camisolier de force tout contestataire, tout déviant de l'ordre communiste établi, ferait-elles des adeptes dans un monde dit libre ?

Citons encore l'auteur : “dans une démocratie, la séparation des pouvoirs ne saurait en aucun cas faire obstacle aux nécessités d'investigation du Parlement pour assurer la sauvegarde de la liberté individuelle des personnes”.

Après avoir rappelé l'augmentation inquiétante des hospitalisations sous contrainte (cf le livre “Enfermez-les tous”) : 45% de plus de 1988 à 2000 relevés par la Cour des Comptes, dénoncé la volonté de faire passer les hospitalisations à la demande d'un tiers (HDT) en hospitalisations d'office (HO), ainsi que la main mise totale des préfets sur les décisions à prendre en la matière, après avoir stigmatisé “le refus total de votre part [il s'agit de la députée Briot] de prendre acte des décisions de justice qui ont contesté certains internements abusifs et qui ont par ailleurs annulé des milliers de décisions irrégulières d'internement”, Ph. Bernardet assimile le pouvoir de l'administration aux Lettres de Cachet de l'ancien régime. Il y a démission de la démocratie politique devant l'arbitraire étatique. Faut-il alors s'étonner que seuls deux membres de la Commission des Affaires culturelles familiales et sociales aient souligné “la dimension sociale de l'augmentation des hospitalisations psychiatriques, et, par suite, la médicalisation d'un certain nombre de difficultés économiques et sociales auxquelles sont confrontés bon nombre de nos concitoyens”.

Dans sa conclusion Ph. Bernardet n'hésite pas à user de la remontrance : “On n'attend pas, écrit-il, d'un député qu'il prenne ses ordres auprès de la chancellerie, ni qu'il fasse écrire ses discours par le secrétariat de la Direction Générale de la santé”, mais qu'il exerce son esprit critique de façon autonome et singulièrement à l'égard de l'exécutif, afin qu'il concoure à protéger le citoyen de l'arbitraire d'un pouvoir dont il convient toujours de se méfier en démocratie...”

Le scandale des enfermements psychiatriques abusifs, le poids énorme de l'administration en matière de décision, l'abus des privations de liberté et des contraintes thérapeutiques doivent être fermement dénoncées. En contre point l'action d'associations comme le Groupe Information Asiles, la Fédération nationale des associations de patients psychiatriques (FNAPPsy) mérite d'être connue et soutenue. Il y va de la liberté de l'individu.

PS Les lecteurs intéressés par la question et qui souhaitent se procurer le texte intégral de la lettre ouverte peuvent s'adresser à l'auteur : Philippe Bernardet “Brinville” 72600 LA FRESNAYE-SUR-CHEDOUET tél 02 43 97 10 94

JF

# Ne soyez pas allergiques aux débats sur le 11 septembre 2004 !

Nous publions ici des extraits d'une réaction à l'article de Ch. Pollmann (paru dans ACC n° 156 – juillet 2004) et de la réaction de son auteur. La question de savoir ce qui s'est effectivement passé autour des attentats qui ont ouvert l'actuel cycle de guerre mené par les USA reste fondamentale, et pas seulement à cause des élections américaines.

Rappelons que ACC a immédiatement mis en cause (ACC n° 128 – octobre 2001) la version médiatique-officielle dénoncée comme du mauvais cinéma, puis a évoqué les hypothèses du Réseau Voltaire (Th. Meyssan) (ACC n° 129 – novembre 2001). L'enquêteur de notre journal, l'inspecteur Hanry, reste sur le coup, mais traîne un peu (comme d'habitude)...

## Extraits de la réaction d'un lecteur :

Chers camarades,

Dans votre article fort intéressant de C. Pollman "Attentats du 11 septembre : trois ouvrages qui remettent en cause la version officielle" du n°156 de votre bulletin, j'ai une réflexion à vous faire car elle me laisse un goût d'inachevé.

Il est fort intéressant que vous retracez ce qui aurait dû être fait dès le 11 septembre 2001 par nos médias, nos intellectuels, nos militants et nos dirigeants, à savoir réfléchir sur ce qui s'est réellement passé et à qui profite le crime (cf. aujourd'hui les attentats contre les Eglises chrétiennes d'Irak un peu comme contre les synagogues de Bagdad en 1950 et dont on sait aujourd'hui qu'elles ont été organisées par le Mossad pour pousser les juifs irakiens à quitter l'Irak qu'ils n'avaient pas envie de quitter. Maintenant on peut supposer que la logique "guerre des civilisations" mises en place par les USA-Alkaida-CIA est à l'oeuvre pour décrédibiliser la résistance armée du peuple irakien.)

Vous passez donc, à propos du 9/11, rapidement sur les ouvrages de Thierry Meyssan, en déclarant "Mais ses pratiques journalistiques contestées ont jeté de l'ombre sur son propos". J'aimerais savoir de quelle pratiques journalistiques vous parlez, car moi, je n'ai entendu jusqu'à présent que des ragots mais jamais d'argumentation rationnelle et j'espère que finalement vous m'en procurerez une (...).

Par ailleurs, le travail du réseau Voltaire (voir son site : [www.reseauvoltaire.net](http://www.reseauvoltaire.net)) me semble du plus haut niveau journalistique.

(...)

**Bruno Drweski**

## Extraits de la réaction de Christopher Pollmann

(auteur de l'article publié dans ACC n° 156 - juillet 2004)

Bruno Drweski observe que ma recension de trois ouvrages sur le 11 septembre lui « laisse un goût d'inachevé ». La raison en est que, après avoir évoqué les ouvrages de Thierry Meyssan sur ces attentats, j'ajoute que « ses pratiques journalistiques contestées ont jeté de l'ombre sur son propos ». (...)

Tout d'abord, un aveu s'impose : B. Drweski a raison, le traitement médiatique consacré à Th. Meyssan relève de la calomnie. (...) Je me suis contenté d'indiquer, d'une part, que dans ses textes, il avance des hypothèses et des arguments similaires à ce que défendent les auteurs des trois livres commentés et, de l'autre, que ses pratiques journalistiques sont contestées et ont discrédité son propos. Cette démarche descriptive n'impliquait aucune appréciation, aucun jugement de valeur de ma part. (...)

Premièrement, j'ai dû me rendre compte que l'on ne détermine pas soi-même les mécanismes et les conditions du discrédit médiatique. (...) En effet, une vingtaine de périodiques nationaux ont refusé de reproduire [mon texte], parfois en invoquant Th. Meyssan, parfois pour d'autres raisons. Or, la qualité de la recension ne semble pas en cause puisqu'à ma connaissance, aucun périodique national n'a rendu compte, de façon neutre ou approbative, des doutes par rapport au récit officiel du 11 septembre. (...)

Des mécanismes de censure ou de déformation médiatique similaires à ceux constatés en France existent dans d'autres pays, y compris chez certains périodiques dits d'extrême gauche (...) en Allemagne et aux Etats-Unis. (...)

[Mais] la défaveur médiatique touchant les contestataires de la version officielle du 11 septembre n'a pas pu empêcher que leurs livres se soient vendus à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires (...). Aux Etats-Unis, au moins un important magazine à diffusion nationale, *The Nation*, a mis en question le récit officiel dès le printemps 2002. (...)

L'enquête sur ce qui s'est passé et comment s'explique le 11 septembre semble toucher une corde sensible et provoquer un rejet viscéral en France et plus largement dans le monde occidental. (...) On constate un surin-

vestissement émotionnel qui (...) ne peut s'expliquer que par un ébranlement de quelque chose de fondamental. En effet, suggérer que des autorités américaines ont laissé faire, ont peut-être même contribué aux attentats heurte de front une conviction profonde : les sociétés occidentales seraient "civilisées", rationnelles, transparentes et gouvernées par le droit et la raison. (...)

Est-il impossible de mener un travail de recherche sur deux fronts parallèles, à savoir d'un côté étudier le 11 septembre comme acte terroriste recelant une part de responsabilité américaine et occidentale, puis, de l'autre, mettre en doute l'existence d'un tel acte *terroriste* pour examiner l'éventualité d'une complicité du gouvernement des Etats-Unis ?

Quoiqu'il en soit, Bruno Drweski a le mérite de se fier davantage à son propre jugement qu'au consensus ambiant calomnieux, nous procurant ainsi d'excellentes questions pour stimuler notre recherche.

**Christopher Pollmann**

## 100 personnalités contestent la version officielle du 11 septembre

Le doute sur les attentats du 11 septembre 2001 atteint les Etats-Unis. 40% des New-yorkais pensent que l'administration Bush était informée à l'avance, mais a délibérément laissé commettre les attentats. 100 personnalités états-uniennes de tous horizons, récusent le récent rapport de la Commission présidentielle et demandent la réouverture de l'enquête. 40 membres de familles de victimes ont déposé une plainte pénale devant le procureur général de New-York de manière à ce que les citoyens puissent prendre le contrôle d'une enquête jusqu'ici verrouillée par l'administration Bush.

[Extrait d'une présentation, par le réseau Voltaire, d'un article paru dans la semaine du 25 au 31 octobre 2004 dans son magazine d'analyses internationales électronique quotidien diffusé en format PDF. Pour s'abonner écrire à : [redaction@reseauvoltaire.net](mailto:redaction@reseauvoltaire.net)

# Rencontres et lectures à contre courant

## Charivari

C'est un journal bisontin, bimestriel, auto-financé et réalisé par des militants. Charivari se veut déclencheur de débats au niveau local. L'équipe de réalisation souhaite "montrer la nécessité, pour les citoyens, de se réappropriier la vie politique et publique".

Charivari aborde des thèmes toujours liés aux problèmes de la mondialisation. Agir contre la mondialisation, c'est acquérir avant tout des compétences politiques, économiques et sociales.

Le n°9 vient de sortir. Vous pouvez le commander (pour 3 euros) à l'adresse suivante : Charivari 63 rue Battant 25000 BESANCON 03 81 83 42 60 [charivari@no-log.org](mailto:charivari@no-log.org)

## Outfoxed : la guerre de Rupert Murdoch contre le journalisme

Il s'agit d'un documentaire réalisé par le cinéaste et producteur américain Robert Greenwald, avec le concours de mouvements citoyens comme le *Centre pour le Progrès américain* et *MoveOn.Org*. Il est sorti en salles et en dvd en France le 22 octobre chez MK2. (Monica Donati / service presse mk2 / 01 43 07 55 22) N°1 des ventes sur *Amazon.com* pendant cinq semaines à sa sortie en DVD aux Etats Unis et, depuis, distribué en salles dans les grandes villes américaines, *Outfoxed* a rencontré un grand succès public. Le film analyse de manière détaillée et documentée comment l'empire médiatique du magnat australo-américain Rupert Murdoch, mené par la chaîne d'information continue, *Fox News* et à travers ses programmes et ses journaux télévisés, met en place un système visant à manipuler l'opinion des trois quarts de la planète. [www.outfoxed.org](http://www.outfoxed.org)

## Le bonheur à la petite cuillère

Dans ce roman de Thierry Maricourt - qui fait l'amitié de temps en temps d'adresser à ACC quelques mots de sympathie - préfacé par Didier Daeninckx - on se trouve quelque peu décontenancé, mais aussi mis sous le charme d'une ambiance sans bornes spatio-temporelles précises.

Le personnage central interpelle le lecteur. Dans un univers de décès mystérieux autant qu'inattendus, sa naïveté apparente, son innocence, l'excusent tout en l'accusant. Son comportement choque, inquiète, ce qui fait naître la suspicion et la distanciation des "gens ordinaires" à son encontre. Mais qu'importe à notre héros, il s'en accommode à merveille. Homme de la nature, en symbiose avec elle, il apparaît hors des préoccupations du monde, habité obsessionnellement par la musique d'Erik Satie.

On retrouve dans ce roman le Thierry Maricourt du "*Galipot parle*" et son ancrage près des gens d'en bas. Aux Editions Hors Commerce - Cap Fleurus Bât A 14/18 rue Kléber 93100 MONTREUIL Prix : 10,90 euros.

## Salauds de chômeurs (bis)

Dans notre n°156 (juillet 2004) nous évoquons le succès de la représentation en première mondiale le 9 juillet à Mulhouse de la comédie grinçante du baron Ernest - Anselme de Stocopsion, "*Salauds de chômeurs*". Une deuxième représentation, le 29 octobre dernier, toujours à Mulhouse, a fait salle comble, à nouveau !

Nous avons déjà fait parvenir le scénario à des lecteurs. Il est à présent disponible en fichier électronique : nous l'enverrons gratuitement à tous les groupes qui souhaitent monter la pièce. Ecrire à : [courrier@acontrecourant.org](mailto:courrier@acontrecourant.org)

## L'évanescence de la valeur

Marx et avec lui la majorité du mouvement ouvrier révolutionnaire ne se sont pas interrogés sur les origines du mouve-

ment de la valeur dans les sociétés étatisées. "*L'évanescence de la valeur*" est un livre qui questionne le travail abstrait comme substance de la valeur. Il expose aussi les conséquences politiques d'une analyse des transformations contemporaines du capitalisme qui adopte un point de vue objectiviste (le capital automate, la valeur comme sujet) et comprend les luttes du prolétariat révolutionnaire (1848-1975) comme une simple composante de la dynamique du capital.

J. GUIGOU et J. WAJNSZTEJN, Collection Temps critiques aux Editions L'Harmattan 159 pages, 14,50 euros. Commande à faire sur le site des Editions L'Harmattan : <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp>

## L'exemple américain

Le numéro 31/32 de la revue Agone rassemble les textes de quelques-uns des spécialistes américains et français de la contre-culture qui demeure au coeur des Etats-Unis. Il nous permet de comprendre comment l'exemplarité de ce pays est en contradiction tout autant avec la promotion qu'on sert en Europe et ailleurs, qu'avec ce que sa population subit. Regarder ainsi le Nouveau monde dans sa réalité historique et sociale dissimulée par la propagande des pouvoirs c'est aussi voir l'Ancien dans son actualité: l'abandon des classes populaires par les partis de gauche, la conversion de l'Etat providence en Etat régalién, la propagande du parti de la presse et de l'argent, le recul des contre-pouvoir au capitalisme d'Etat, etc. Revue Agone Format 15 \* 21 cm 304 pages 22 euros ISBN: 2-7489-0027-8 (En librairie en septembre 2004)

## Jeunes scolarisés sans papiers

En juin 2004, des enseignants, des personnels de l'éducation nationale, des parents d'élèves, des syndicats et des organisations attachées à la défense des droits de l'homme ont lancé un appel pour la régularisation de tous les sans-papiers scolarisés. (voir ACC n°155- juin 2004)

Les signataires de cet appel, regroupés au sein du Réseau éducation sans frontières viennent de publier un guide intitulé "*Jeunes scolarisés sans papiers : régularisation mode d'emploi*" qui peut être téléchargé gratuitement sur le site : [www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org) ou qui est vendu 1 euro (2 euros pour 2 brochures ; 3 euros pour 4 brochures ; 4 euros pour 8 ; 5 euros pour 16) en écrivant à RESF s/c GISTI, 3 villa Marcès, 75011 Paris ou RESF s/c EDMP, 8 impasse Crozatier, 75012 Paris ou RESF s/c Cinquième zone, 11 rue Salvador Allende 92220 Bagneux.

## Punir les pauvres

Le tour résolument répressif pris par les politiques pénales lors de la dernière décennie ne relève pas du simple diptyque "crime et châtement". Il annonce l'instauration d'un nouveau gouvernement de l'insécurité sociale : plier les populations indociles à l'ordre économique et moral émergent. C'est aux Etats-unis qu'a été inventée cette nouvelle politique de la précarité. C'est pourquoi ce livre emmène le lecteur outre-atlantique afin d'y fouiller les entrailles de cet état carcéral boulimique qui a surgi sur les ruines de l'Etat charitable et des grands ghettos noirs. Il démontre comment, à l'ère du travail éclaté et discontinu, la régulation des classes populaires ne passe plus par le seul bras de l'état social, mais aussi celui, viril et sévère, de l'Etat pénal. En découvrant les soubassements matériels et en démontant les ressorts de la "pensée unique sécuritaire" qui sévit aujourd'hui partout en Europe, et singulièrement en France, ce livre pointe les voies possibles d'une mobilisation civique visant à sortir du programme répressif qui conduit les élites politiques à se servir de la prison comme d'un aspirateur social chargé de faire disparaître les rebuts de la société de marché.

Loïc Wacquant "Punir les pauvres" Collection contre-feux aux Editions Agone - 364 pages - 20 euros.

# BULLETIN D'ABONNEMENT

\* \* \*

Abonnement 10 numéros (1 an)

- SIMPLE . . . . . 10 Euros
- de SOUTIEN . . . . . Euros
- Faibles ressources (selon possibilités) . . . . .

(Chèque à l'ordre de: "A Contre Courant")

NOM \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

CPPAP N°70783

Dispensé de timbrage

Mulhouse-

**A CONTRE COURANT**

(service abonnements)

BP 2123

68060 MULHOUSE cedex

**P**

**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 17/11/2004



## Dédé jusqu'au-boutiste du marché



### COMITE DE REALISATION

A. BIHR / L. DALSTEIN / J.M DELAYE / J. FORTCHANTRE  
B. SCHAEFFER / A. ET D. WALTER

## Sommaire

- Page 1 ..... Edito : Défaitisme de classe
- Page 2 à 5 ..... La suite du modèle allemand
- Page 6 ..... Conséquences du rejet de la constitution
- Page 7 .... L'assassinat de C. Guliani constitutionnalisé
- Page 7 ..... Communiqué du Formindep
- Page 8 à 10 ..... Un rapport mandarin
- Page 11 ..... La concurrence, ça ruine !
- Page 12 ..... Du rififi au CLIS
- Page 12 ..... Quand toute une région se mobilise
- Page 13 ... L'arbitraire des internements psychiatriques
- Page 14 ..... Débats sur le 11 septembre 2001
- Page 15 ..... Rencontres et Lectures
- Page 16 ..... Dédé jusqu'au-boutiste du marché

ACC dispose d'un Fax au 03 89 46 29 79 (Pour le 68)

et au 03 25 05 57 57 (Pour le 52)

ACC sur internet : <http://www.acontrecourant.org>

Courriel : [courrier@acontrecourant.org](mailto:courrier@acontrecourant.org)

Impression et Direction de publication :

**JEAN FORTCHANTRE** 1 rue Victor Hugo  
52100 BETTANCOURT-LA-FERREE